

## Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Bilan et suite des assises nationales pour la réconciliation .....	3
▶ Préparation des élections communales du 31 juillet .....	8
▶ Le vote de destitution du chef de l'Etat par l'assemblée nationale .....	12
▶ Diplomatie .....	14
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	16
▶ Santé.....	17
▶ Droits des femmes.....	18
▶ Exécutions extrajudiciaires, insécurité, justice, conditions carcérales .....	19
▶ Emploi, traite des personnes, émigration clandestine, éducation .....	21
▶ Médias .....	22
ÉCONOMIE - SOCIAL .....	24
▶ Exploitation des ressources naturelles, agrobusiness, foncier.....	24
▶ Bailleurs de fonds, coopération économique.....	27
▶ Monde des affaires, entreprises nationales.....	29
▶ Divers.....	31

## POLITIQUE

### ▶ Conjoncture politique

**01/05 - Seuls 75 partis politiques sur les 189 enregistrés ont renouvelé leur déclaration d'existence dans les délais requis.** Les partis qui n'ont pas effectué la démarche seront radiés du registre du ministère de l'intérieur.

**260 sectes religieuses sont enregistrées auprès du ministère de l'intérieur.** Ayant le statut d'association culturelle, elles peuvent exercer leurs activités dans des locaux privés. Leurs adeptes les dénomment « *églises cadettes* ». Leur nombre a connu une forte croissance depuis une dizaine d'années. Pour le pasteur Ramino Paul de la FJKM, président des Raiamandreny Mijoro, « *les sectes sont la traduction d'une société en désarroi* ».

**11/05 - Les assises pour la réconciliation ont confirmé la montée de l'idée monarchique, titre *La Gazette*.** Les associations de nobles ont manœuvré habilement au cours de ce rassemblement pour se mettre en évidence et faire valoir leurs revendications. Ainsi, leurs délégués, habillés et coiffés de rouge (la teinte royale), ont pénétré en rangs serrés dans la salle et ont fait une entrée remarquée. L'organisation s'est démenée pour leur procurer des sièges, alors que d'anciens ministres et d'anciens chefs d'institution sont restés debout, faute de place. Appuyés par des partisans dans la salle, les « *ampanjaka* », « *tangalamena* », princes, nobles et autres chefs coutumiers ont vigoureusement poussé leurs thèses. Grâce à un lobbying efficace, ils ont obtenu l'adoption d'une résolution demandant la création d'une « *chambre des ampanjaka* ». Dans la liste des formules soumises à examen par une future assemblée constituante, ils sont parvenus à placer le régime monarchique aux côtés des régimes présidentiel et parlementaire et du système fédéral. Le

surgissement de ce courant est attribué par le quotidien au profond désarroi qui a suivi les quatre mouvements populaires de ces dernières décennies.

**13/05 - Des mesures draconiennes ont été prises dans le cadre de la commémoration des événements du 13 mai 1972.** « *La préfecture de police n'a enregistré aucune demande de manifestation. Aucun attroupement ne sera, de ce fait, toléré. Une estrade sera installée spécialement sur la place du 13 mai. Ceux qui veulent y déposer des gerbes, peuvent le faire dans la matinée (...). En revanche, ils sont priés de ne prononcer aucun discours* », prévient le général Florens Rakotomahanina, commandant de l'État-Major Mixte Opérationnel d'Antananarivo. « *Des éléments des forces de l'ordre seront déployés dans les parages. Ils prendront les mesures qui s'imposent en cas de débordement* », déclare pour sa part le directeur inter-régional de la police nationale. La commémoration, suivie par une foule importante, s'est déroulée dans le calme. Les restrictions imposées par les forces de l'ordre ont été respectées.

**15/05 - Réunion de la conférence des évêques de Madagascar : dans une déclaration publiée à l'issue de leurs travaux<sup>1</sup>, les évêques chargent le régime et dénoncent les maux qui frappent la société,** en mettant notamment l'accent sur la corruption, diverses formes de discriminations politiques ou ethniques et l'exploitation sans frein des richesses minières du pays. Extraits : « *Il est évident que l'origine des troubles qui nous secouent, provient de la paupérisation généralisée qui s'étend partout à travers l'île. La confiance mutuelle n'existe plus à chaque niveau et en tous lieux de notre cher pays. Il semble même que certaines personnes mal intentionnées cherchent à troubler l'esprit des gens et commencent à répandre l'idée d'un tribalisme, de luttes de classe, sans parler d'une revendication excessive de la fierté régionale ou de la lignée. (...) Jusqu'à maintenant aucun remède n'a été trouvé pour éradiquer la corruption qui est devenue une véritable « culture » dénaturant même ce qu'est la personne. Pourquoi continue-t-on à soudoyer les gens, en achetant leur conscience, en les amenant à suivre certaines idéologies surtout au moment des élections ? On corrompt le choix des citoyens en profitant de leur innocence, de leur ignorance, de leur pauvreté. On fait peur en inventant des « dossiers » et en mettant en prison ceux qui essaient de résister, fiers de leur liberté. Les richesses du pays sont dilapidées, spoliées. On ne veut pas renouveler le code minier pour qu'une petite minorité nantie puisse jouir de ces richesses car pour eux, l'argent est leur Dieu. Le pays est vendu à ceux qui ont de l'argent. Les différentes maladies, épidémies (conjonctivites, diarrhées...) sévissent un peu partout. Or les frais des soins dans les hôpitaux publics sont trop exorbitants. Cela ne fait qu'accroître le désarroi de la population et les pousse à chercher ailleurs les soins chez des charlatans ou chez des soi-disant voyants ou guérisseurs. C'est cela qui amène les gens à suivre les innombrables sectes que la loi n'arrive plus à gérer. On répète souvent que nous sommes dans un état de droit. Mais nombreux parmi ceux qui devraient faire respecter la loi en défendant le droit, la vie, la propriété du peuple, se lient avec des « réseaux des malfaiteurs ». Cela fait augmenter partout l'insécurité et l'injustice. Comme conséquence immédiate : les multiples tribunaux populaires, prolifération des armes sophistiquées. L'autorité de l'État n'est plus visible. Les gens pour se défendre et défendre leur propriété mettent en place des pactes inter-villageois qui entraînent beaucoup d'excès et d'ambiguïtés dans leur exécution* ».

**23/05 - Marc Ravalomanana élu président du TIM par le congrès du parti réunissant quelques 5.000 participants, le premier depuis 10 ans.** La proposition du président national sortant, Razoarimihaja Solofonantenaina, de confier la direction à son président fondateur a été confirmée par les militants lors d'un vote à main levée. Les péripéties rencontrées par le parti lors de la désignation de ses candidats aux communales, ou encore les luttes de leadership parmi certains de ses lieutenants, rendaient nécessaire la reprise en main du parti. L'ancien président prévoit de faire assurer la formation de ses candidats aux communales par des experts internationaux. « *Importation de compétences : Ravalomanana revient à ses mauvaises habitudes !* », titre *La Gazette*, qui constate que l'ancien président dédaigne toujours les compétences locales, comme lorsqu'il était au pouvoir et faisait déjà appel à des experts étrangers sur tous les grands dossiers. « *Je n'ai qu'à siffler et les 'Rainiboto' [les Allemands] seront là. Je n'ai qu'à siffler et les 'Be kintana' [les Américains] viendront nous aider !* », aurait-il lâché, déclenchant l'hilarité des participants.

Le congrès a été clôturé par une grande fête animée par de nombreux artistes, prétexte à lancer la pré-campagne de Lalao Ravalomanana à la mairie de la capitale. Marc Ravalomanana a annoncé que la place du président du conseil d'administration du groupe Tiko lui revient désormais, l'ancienne première dame étant candidate à la mairie d'Antananarivo. « *Collaborer avec le pouvoir ne veut pas dire que nous sommes d'accord sur tout* », réitère le nouveau président du TIM mais « *les maires ne peuvent pas réussir s'ils ne collaborent pas avec le pouvoir* ». *La Gazette* se dit impressionnée par l'efficacité de la stratégie de communication de l'ancien chef de l'Etat, qui feint d'ignorer qu'il est toujours sous le coup de trois condamnations par contumace pour différentes inculpations et qu'il n'a été ni gracié ni amnistié. En août 2010, la justice a prononcé à son encontre une peine de travaux forcés à perpétuité. Un mandat d'arrestation a été prononcé contre lui à l'audience. Cette décision court toujours. Pour le quotidien Marc Ravalomanana reste l'otage de Hery Rajaonarimampianina, qui peut décider ou non de le livrer à la justice.

<sup>1</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/34/21/448497/104137068.pdf>

## ► Bilan et suite des assises nationales pour la réconciliation

**01/05 - La camp Rajoelina mécontent de la tournure que prennent les assises**, auxquelles il a refusé de s'associer. Il accuse le FFKM d'agir en sous-main en faveur de Marc Ravalomanana et de son amnistie. Pour Christine Razanamahasoa, ancienne ministre de la justice de la Transition, la réconciliation nationale ne peut consacrer l'impunité de l'ancien président. Autre sujet de discorde : la perspective d'une résolution demandant la révision de la Constitution, qui serait interprétée comme une tentative de coup d'Etat. Le président de la République ayant prêté serment sur cette Constitution, une révision ou un changement de la Loi fondamentale remettrait en cause le contrat conclu avec les électeurs. Les pro-Rajoelina considèrent enfin que le FFKM n'est pas habilité à diriger le processus de réconciliation : celui-ci ne peut relever selon eux que d'une structure laïque et officielle comme le FFM, créé par le feuillet de route mais délaissée par le pouvoir.

**02/05 – Les dix commissions des assises appellent à de profonds changements institutionnels.** Si ces revendications sont entérinées dans les résolutions finales, Hery Rajaonarimampianina sera placé dans une position très inconfortable. Plusieurs revendications « explosives » semblent en effet avoir recueilli un large consensus en commissions : dissolution de l'assemblée nationale, constitution d'une équipe gouvernementale d'union nationale, mise en place d'une assemblée constituante et tenue d'un référendum constitutionnel. Des desiderata qui, par ailleurs, mèneraient à un report aux calendes grecques des élections communales. Le président de la République, qui sera destinataire des résolutions pour mise en œuvre, a déjà fait savoir que « *la réconciliation ne doit pas être une manière de briguer le pouvoir. Les élections doivent être le seul chemin pour conquérir le pouvoir. Les élections présidentielles et législatives sont faites et d'autres suivront, les institutions sont en place* ». Le FFKM laisse pourtant entendre que le chef de l'Etat n'aura pas la possibilité de s'opposer à la concrétisation de ces résolutions, affirmant que les participants aux assises étaient représentatifs de la population.

**L'Express rappelle que le FFKM a maintes fois déclaré qu'il n'y aurait pas de résolutions à caractère politique à l'issue des assises nationales<sup>2</sup>.** C'est exactement le contraire ce que les dix commissions ont concrétisé au cours de leurs travaux, observe-t-on. Le quotidien écrit notamment : « *Si ce n'est pas un coup d'Etat institutionnel, ça y ressemble. Les participants n'ont pas payé 200.000 Ar pour épater la galerie ou pour faire de la figuration. Le nombre important de participants, malgré le droit fixé pour avoir un ticket, aurait dû mettre la puce à l'oreille du président. Soit le président est dupe, soit il est naïf pour ne pas l'avoir compris. Ces assises nationales sont rien moins qu'un vaste champ de lobbying pour le coincer. (...) Quand les dix commissions récitent à tour de rôle les mêmes résolutions 'préfabriquées', on réalise la grosse supercherie qui a été faite autour de cette réconciliation nationale. (...) Maintenant, le président doit trouver une parade pour esquiver l'application de ces résolutions dont on ne voit pas en quoi elles peuvent aboutir à la réconciliation. À moins que cette dernière soit réduite à une redistribution des sièges comme c'est toujours le cas dans ce genre de négociations. Il peut s'en vouloir et regretter d'avoir confié cette tâche au FFKM alors qu'il avait déclaré qu'il prenait en main l'affaire. Aucune résolution ne parle de sanctions contre les anciens chefs de l'Etat coupables de crimes contre la Nation, ni au moins de demande d'excuse publique. (...) Au final, les résolutions ne concernent que les politiques. Pire, elles épargnent les anciens chefs de l'Etat alors qu'on craignait que la réconciliation ne concernerait qu'eux. (...) Ratsiraka et Ravalomanana peuvent rire sous cape, ils ont bien eu le président. Et ils n'ont pas encore fini leur numéro. Ravalomanana n'attend que d'avoir les mains et les pieds libres pour lui montrer de quoi il est capable tandis que l'âge avancé de Ratsiraka ne diminue en rien ses desseins insaisissables. Le grand perdant de ces assises est bel et bien Rajaonarimampianina* ».

**Les partisans de la révision de la Constitution considèrent qu'ils ont reçu le soutien implicite du chef de délégation de l'UE.** L'ambassadeur Antonio Sanchez-Benedito a en effet déclaré que toutes les Constitutions du monde sont susceptibles de révision, selon des modalités que la Constitution elle-même se doit de fixer. L'actuelle Loi fondamentale de la IV<sup>ème</sup> République stipule néanmoins qu'« *aucune révision de la Constitution ne peut être initiée, sauf en cas de nécessité jugée impérieuse* ». « *L'initiative (...) appartient soit au président de la République qui statue en conseil des ministres, soit aux assemblées parlementaires statuant par un vote séparé à la majorité des deux tiers. Le projet ou proposition de révision doit être approuvé par les trois quarts des membres de l'assemblée nationale et du sénat. Le projet ou la proposition de révision ainsi approuvé est soumis à référendum* ». La question de pose donc de savoir si des résolutions adoptées par les assises relèveraient de cette fameuse « *nécessité impérieuse* ». Et du fait que le sénat n'a pas encore été mis en place, cette révision ne pourrait être envisagée que postérieurement aux élections communales. *Tribune* rappelle que la Constitution actuelle a été adoptée aux forceps par Andry Rajoelina et son équipe en 2010 et qu'elle a été contestée depuis le début par bon nombre de formations politiques et

<sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/32/83/448497/103862442.pdf>

d'entités de la société civile, y compris par la communauté internationale. Mais cela n'a pas empêché celle-ci d'avoir fait pression pour faire tenir des élections réclamées par la feuille de route, sur la base de cette Loi fondamentale.

**Madagascar fait partie des pays éligibles au fonds de consolidation de la paix.** L'annonce a été faite par un responsable des Nations-unies à l'occasion d'une rencontre avec Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères. Ce fonds est normalement réservé à des pays qui ont connu une grave crise ayant conduit à une guerre civile. Le montant alloué pourrait atteindre 15 millions de dollars si le dossier présenté est jugé « *crédible* ». Des partenaires bilatéraux pourront abonder ce fonds avec leurs propres contributions. Selon la ministre, il permettra de soutenir des initiatives s'inscrivant dans le cadre de la réconciliation nationale, de la bonne gouvernance, de l'accès aux services sociaux de base et de la création d'emplois, afin de garantir une croissance économique inclusive.

**03/05 - Cérémonie de clôture des assises : Hery Rajaonarimampianina annonce qu'il accepte d'abroger le décret assignant Marc Ravalomanana à résidence fixe**, répondant ainsi à une demande formulée par Marc Ravalomanana et également exprimée par Didier Ratsiraka dans une allocution diffusée sur les ondes nationales. L'annonce a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements. Le chef de l'Etat a également accepté le principe de la dissolution du Conseil de Réconciliation Nationale (FFM) créé en application de la feuille de route, et la mise en place d'un nouveau comité chargé de la réconciliation nationale. Plusieurs autres points, tels que la mise en place d'une assemblée constituante d'un mandat de deux ans en vue de l'adoption d'une nouvelle Constitution, la dissolution de toutes les institutions (à l'exception de la présidence de la République) ou encore la création d'un certain nombre d'institutions de contrôles (chambre des autorités traditionnelles, conseil des sages et comité de contrôle des forces armées...), ont été requis par les participants dans les résolutions adoptées. Mais si Hery Rajaonarimampianina a immédiatement répondu aux sollicitations de Marc Ravalomanana qui avait préalablement annoncé publiquement reconnaître le pouvoir issu des élections de 2013, il a indiqué vouloir se donner du temps pour se prononcer sur les autres sujets. Dissoudre toutes les institutions équivaldrait en effet à s'engager dans une « *transition bis* » qui replongerait le pays dans la crise. Probablement pour ne pas se mettre à dos la communauté internationale, les participants ont cependant pris soin de ne pas remettre en cause le mandat du président de la République. Les proches du régime n'ont pas tardé à réagir et à crier au scandale : « *c'est un coup d'Etat ni plus ni moins. Nous avions pressenti ce genre de résolution. C'est un piège pour le président de la République* », dénonce Voninahitsy Jean-Eugène. Jean-Max Rakotomamonjy, président de la chambre basse, s'est empressé de convoquer la presse pour faire part de son refus de voir l'assemblée nationale dissoute. « *Nous, les députés avec le président de la République, sommes les seuls élus du peuple en place actuellement. Dissoudre l'assemblée équivaldrait à fouler aux pieds le choix des électeurs* », clame-t-il. Des observateurs se demandent quels sont les initiateurs de ces résolutions « *explosives* ». Le président avec les deux anciens chefs d'Etat présents ou seulement ces deux derniers ? Pour les observateurs, ce contexte à nouveau très incertain pourrait compromettre le bon déroulement des élections communales, voire provoquer un nouveau report.

Les résolutions, transcrites dans un livret de 19 pages non rendu public, ont été remises au président de la République<sup>3</sup>. Une commission constituée par les représentants du FFKM, de la présidence, des grands corps de l'Etat et des anciens présidents a été créée pour le suivi de la mise en œuvre des résolutions.

Au cours de ces assises, Marc Ravalomanana a demandé la réouverture du groupe Tiko, après avoir présenté ses excuses pour les « *erreurs* » commises dans le passé, sans en préciser la nature. « *En tant qu'humain, nous avons commis des erreurs* » a seulement admis Marc Ravalomanana, sous les applaudissements nourris de l'assemblée. Des aveux publics également retransmis en direct par les médias. Hery Rajaonarimampianina a fait lui aussi acte de repentance mais de manière subtile, en demandant pardon pour tous les dirigeants successifs. Didier Ratsiraka, également présent aux assises, n'a pas jugé bon de faire son *mea culpa*. « *Peut-être a-t-il considéré que Hery Rajaonarimampianina l'avait fait pour lui et pour les autres ?* » s'interroge *Tribune*.

Les observateurs rappellent que le statut juridique de l'ancien président doit encore être précisé. Il demeure condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité pour la mort de dizaines de manifestants qui auraient été abattus par sa garde en février 2009. Ces assises n'ont finalement pas fait la lumière sur les responsabilités de chacun dans les crises politiques successives qui ont secoué le pays depuis l'indépendance, déplore *RFI*.

**Pour L'Express, le gagnant des assises est Hery Rajaonarimampianina.** Les résolutions et leur mise en œuvre semblent ménager le chef de l'État et lui laisser une marge de manœuvre importante. Certaines recommandations qui risqueraient de plonger le pays dans une « *transition bis* » nuisible à la relance économique, pourraient bien ne pas être suivies d'effet. Didier Ratsiraka, comme il le souhaitait, a pu s'exprimer

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/77/25/448497/103915051.jpg> (Synthèse)

longuement en direct sur les médias. Si le président, en annonçant le remplacement du FFM, semble avoir fait un appel du pied à Zafy Albert, qui a boycotté les assises, aucun geste n'a été fait en direction d'Andry Rajoelina, autre grand absent. La libération de Marc Ravalomanana ne sera certainement pas du goût des irréductibles de la révolution de 2009. Dressant le bilan des rencontres, le chef de l'État n'a pas caché sa satisfaction, affirmant que les « 1.830 » [participants], étaient représentatifs de la Nation. Il juge que l'exécutif en sort légitimé et renforcé.

L'Express note que les allocutions de Didier Ratsiraka et de Marc Ravalomanana ont été fortement empruntées de propagande. Galvanisés par une assistance qui leur a semblé majoritairement acquise, les deux anciens chefs de l'État n'ont pas hésité à affirmer qu'ils sont prêts à mettre à nouveau leur expérience au service de la Nation, montrant qu'ils n'envisagent pas de quitter la scène politique. « *Actuellement, mes possibilités sont limitées et verrouillées, mais avec plus de moyens, je peux faire beaucoup plus pour ce pays* », a affirmé Marc Ravalomanana qui compte bien reprendre ses fonctions de businessman. Didier Ratsiraka pour sa part, est allé jusqu'à solliciter un mandat du chef de l'État pour négocier la construction de l'« *autoroute de la réconciliation* » qui relierait toutes les régions de la Grande Ile. « *Visiblement, les deux anciens chefs d'État n'ont pas manqué l'occasion qui leur était donnée de s'illustrer et de réaffirmer leur présence sur la scène politique. Au point que le président de la République n'a pas pu cacher sa difficulté à surpasser la prestation de ses deux prédécesseurs* », conclut le quotidien.

Commentaire de l'éditorialiste de L'Express : **Les assises nationales pour la réconciliation sont-elles plus importantes que la Constitution pour dicter des décisions à prendre au président ?**<sup>4</sup> « *Que vaut une assemblée dont la représentativité des participants n'a jamais été établie puisqu'il suffisait de s'acquitter d'un droit de 200 000 Ariary pour pouvoir siéger ? À ce petit jeu, Ratsiraka et Ravalomanana ont fait le plein, raflant tous les « tickets » disponibles pour ratifier ce que le FFKM mijotait dès le départ avec visiblement la bénédiction du président. L'avenir du pays peut-il se construire avec des personnalités au lourd passé ? Au lieu de plaider coupable et de se faire petit, elles ont joué le beau rôle et se sont permises de donner des leçons dans ces assises nationales où elles devraient être assises justement au banc des accusés. Reste à savoir la suite que le président voudra bien donner à ces résolutions. Déjà, il se met à dos son propre gouvernement, l'assemblée nationale, et partant les électeurs, et peut-être les bailleurs de fonds, et bien sûr les pro-Rajoelina poignardés dans le dos avec « l'amnistie » accordée à Ravalomanana et certainement bientôt la réouverture de Tiko. Mais on le sentait venir. Quand l'État et l'Église consentent une relation incestueuse, un concubinage public, il est inévitable qu'ils enfantent des résolutions à fort relent de démag...orgie qui mettent l'État sens dessus dessous* ».

**Participants insatisfaits.** L'association KM3, qui se déclare hostile à l'idée d'accorder l'impunité aux anciens dirigeants, s'insurge contre le fait que son opinion n'aurait pas été prise en compte dans les travaux de commissions. Elle aurait été parmi ceux qui ont recommandé que les anciens chefs d'État coupables de « crimes » ou de « coup d'État » ne puissent plus se présenter aux élections. L'association regrette par ailleurs que les décisions en commissions aient été prises à main levée.

**Politique de la terre brûlée.** Pour l'éditorialiste de Tribune, « *il est indéniable qu'à de nombreux égards, certains remèdes mis en avant [au cours de ces assises] apparaissent pires que le mal et s'apparentent à la politique de la terre brûlée. Ce week-end, Madagascar a donné l'impression d'avoir découvert la martingale pour une crise perpétuelle, un système de transition pour accoucher de nouvelles transitions. Pour la majorité de la population qui n'a cure des querelles entre anciens chefs d'État, pour tous ceux qui ont gardé dans leur chair le souvenir de la longue attente d'élections en vue de la mise en place d'institutions un peu plus crédibles, revoir les mêmes individus qu'auparavant s'autoproclamer capables de rebâtir en quelques jours un monde meilleur a quelque chose de sidérant, pour ne pas dire d'indécent* ».

**05/05 - Les chefs d'Église et les trois chefs d'État ayant participé aux assises ont ratifié les résolutions.** Une ratification qui constitue aux dires de certains d'entre eux un « accord moral ». Leur application dépend désormais en grande partie de Hery Rajaonarimampianina. « *Les assises nationales sont faites. L'action de l'Église est terminée* », a déclaré le pasteur Lala Rasendrasahina, président du FFKM. Les Églises garderont tout de même un pied dans le processus, par le biais du comité de suivi de l'application des résolutions. Mais le président du FFKM l'a reconnu lui-même : « *ce ne sont que des propositions. (...) Il y a celles qui peuvent être appliquées dans l'immédiat et celles qui dépendront du chemin que [le président de la République] compte tracer. (...) La force exécutoire de ces résolutions émane de Dieu* ».

**Les impératifs constitutionnels pourraient doucher les ardeurs des participants aux assises. La revendication de « dissolution des institutions » a été gommée du document signé par les trois présidents et les dirigeants du FFKM.** La version ratifiée recommande simplement le « remaniement » de ces institutions - sans autre précision -, et la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale. Les

<sup>4</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/78/88/448497/103914840.pdf>

signataires ont admis que certains points avaient nécessité des corrections, « *pour plus d'exactitude* ». « *Mais rien n'a été omis* », ont-t-il souligné. La version signée souligne que « *certaines points peuvent être concrétisés immédiatement, mais d'autres devront nécessiter des réflexions compte tenu des instances dans le pays* ». Hery Rajaonarimampianina devrait pouvoir installer rapidement le CNR (Conseil National de Réconciliation) et les trois commissions préconisées (« *Vérité et Réconciliation* », « *Réparation et indemnisation des victimes* », « *Refondation de la République* »). Pour la mise en œuvre des autres recommandations, le chef de l'Etat attendrait de connaître les rapports de force qui résulteront des élections communales.

Le renvoi du premier ministre exigerait le constat de « *faute grave ou de défaillance manifeste* ». La mise en place d'une assemblée constituante dans les plus brefs délais est souhaitée mais selon Jean-Eric Rakotoarisoa, président de la HCC, une telle instance « *doit être composée de personnes élues* ». Il faudrait donc passer encore par l'organisation d'élections et trouver les moyens financiers nécessaires. D'autant que certains participants sont allés jusqu'à suggérer la mise en place d'une assemblée de 600 membres !

**Midi note que les résolutions adoptées ont créé un mouvement de panique dans les sphères du pouvoir**, chacun craignant qui pour son portefeuille de ministre, qui pour son siège de député. Les réactions ont été particulièrement vives du côté de l'assemblée nationale, dont le bureau parle de « *coup d'Etat institutionnel* » si les résolutions sont mises en œuvre. Des députés n'hésitent pas à brandir la menace d'une motion d'empêchement à l'encontre du président de la République. Le président de l'assemblée nationale affiche sa consternation quant au fait que les députés aient été exclus du processus de réconciliation et qu'ils n'aient pas été invités aux assises nationales.

Le quotidien rappelle que les résolutions adoptées recommandent la mise en place de sept nouvelles structures : le Conseil National de la Réconciliation (CNR), l'organe de contrôle du respect de l'éthique par les forces de l'ordre, l'organe de contrôle des partis politiques, le conseil des sages [*anciens présidents*], la Chambre des Ampanjaka [*notables traditionnels*], l'organe indépendant en charge du contrôle des dépenses publiques et l'organe chargé de contrôler l'exploitation des ressources naturelles du pays. Elles recommandent la dissolution du gouvernement, de l'assemblée nationale et de la CENIT.

**Tout en fustigeant le processus de réconciliation qui, selon lui, a abouti à des résolutions d'ordre politique bénéficiant aux seuls intérêts de Marc Ravalomanana, le Mapar se déclare favorable à la dissolution de la HCC et du gouvernement.** Si l'assemblée nationale devait être dissoute, le parti pro-Rajoelina exigerait de nouvelles élections présidentielles. Les députés du parti considèrent que les excuses prononcées par Marc Ravalomanana ne peuvent le dispenser de se voir appliquées des peines prononcées à son encontre. L'armée se déclare disposée à appliquer les résolutions des assises nationales.

**06/05 - Le SeFaFi dresse un bilan particulièrement sévère des assises nationales et des résolutions adoptées**<sup>5</sup>. L'objectif proclamé par le FFKM était « *la réconciliation nationale* » mais les résolutions, dont l'intégralité n'a toujours pas été publiée, semblent faire l'impasse sur la réconciliation, pour ne traiter que de sujets éminemment politiques, qui, si elles étaient mises en œuvre, constitueraient un véritable « *coup d'Etat institutionnel* ». Qui plus est, l'obscurité la plus épaisse entoure le déroulement de ces assises dites nationales : qui en ont été les membres ? En dépit de nombreuses sollicitations, la liste n'a pas été rendue publique, ce qui laisse soupçonner des manipulations dans sa composition. Ces 1.830 anonymes ont prétendu représenter les 23 millions de citoyens malgaches : qui leur a donné ce pouvoir, qui n'a aucun fondement juridique ? A l'origine de cette démarche, des « *responsables* » religieux qui ont violé le principe constitutionnel de laïcité de l'Etat. Nul ne sait par ailleurs sur quels fonds publics a été financé l'ensemble du processus. L'instance officielle de réconciliation, le FFM, a été mis sur la touche, au profit d'une structure confessionnelle non représentative de tous les courants spirituels. Marc Ravalomanana a gagné la levée de sa mise en résidence fixe, Didier Ratsiraka y a trouvé une tribune d'où il a fait miroiter, une fois de plus, des promesses mirobolantes et vides de contenu. Aucun de chefs d'Etat présents n'a eu à répondre de détournements, de gaspillages et de tueries, aucun n'a avoué ses véritables turpitudes, aucun n'a fait repentance de ses actes répréhensibles, aucun n'a dit la vérité sur ses agissements condamnables. Tous ont fait preuve d'hypocrisie, invoquant le *fihavanana* pour obtenir l'amnistie de leurs méfaits, sans qu'il ait été demandé à la justice de se prononcer.

**07/05 - Le conseil des ministres abroge le décret du 13 octobre 2014 portant assignation à résidence fixe de Marc Ravalomanana.** Il s'agit de la première décision prise suite à la tenue des assises nationales.

**Une importante réunion s'est tenue au palais présidentiel, consacrée aux questions techniques liées au redémarrage du groupe Tiko.** Dans le discours qu'il a prononcé lors de la cérémonie de clôture des assises nationales, Marc Ravalomanana a déclaré qu'il était prêt à régler les arriérés fiscaux de ses sociétés, tout en rappelant ses exigences en matière de dédommagement pour les dégâts subis en 2009. Les anciens employés de Tiko ont rejoint les établissements du groupe pour effectuer des nettoyages. Les opé-

<sup>5</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/19/01/448497/103971203.pdf>

rations font appel à des volontaires qui ne sont pas rémunérés mais des responsables de la société tiennent des fiches de présence, probablement dans la perspective de réembauches.

**08/05 - Hery Rajaonarimampianina :** « *Pas de dissolution immédiate de l'assemblée nationale* ». « *J'ai reçu toutes les propositions prises au cours des assises nationales. J'en prends acte. Certains points ont déjà été réalisés tandis que pour d'autres, il faudra encore prendre du temps et réfléchir mûrement avant de les mettre en œuvre. Il revient désormais au président de la République de prendre la décision adéquate pour concrétiser la mise en œuvre de ces résolutions* », a-t-il déclaré. Le premier ministre Jean Ravelonarivo rappelle également que le président de la République est seul à pouvoir décider de la prise en compte des résolutions portant sur la dissolution des institutions, qu'il s'agisse de l'assemblée nationale ou du gouvernement. Le premier ministre rappelle cependant qu'un remaniement ministériel peut être décidé à son initiative dans le cadre du « *défi des 100 jours* » lancée à son équipe. Des évaluations sont en cours et des sanctions pourraient tomber d'ici le 12 juin, frappant les chefs de département dont les résultats ne seraient pas à la hauteur des attentes.

**08/05 - Le Comité de Réconciliation Nationale (CRN), proche de Zafy Albert, entend organiser une conférence sur la réconciliation nationale avant le 26 juin.** Son secrétaire général, Tabera Randriamantsoa, annonce qu'il va inviter 2.000 personnes à cette rencontre. Une manière de rivaliser avec les assises organisées par le FFKM avec le soutien du pouvoir, font remarquer certains.

**09/05 - Réconciliation nationale : Marc Ravalomanana vole au secours de Hery Rajaonarimampianina.** Les protestations visant les résolutions adoptées lors des assises fusent de partout. Le chef de l'Etat se trouve acculé à prendre position mais se garde bien pour l'instant de communiquer. Marc Ravalomanana, jouissant désormais de sa liberté de mouvement, s'est rendu à la Foire internationale de Madagascar (FIM) pour annoncer la prochaine renaissance de son groupe Tiko. « *Je suis à la fois businessman et politicien. Mais, je suis plutôt habile en business* », a-t-il souligné, ajoutant : « *La promotion des entreprises et la politique sont inséparables* ». Cette visite lui a fourni l'occasion de voler au secours du chef de l'Etat en déclarant que « *la réconciliation nationale se fait en plusieurs étapes et la dissolution des institutions n'est pas forcément la priorité du moment. Il est plus facile de défaire que d'en créer et cela va engendrer des dépenses énormes et l'instabilité* ». Déclaration visant apparemment à faciliter la tâche de Hery Rajaonarimampianina s'il se décide à faire marche arrière dans l'application des résolutions. L'ancien président risquerait dans cette affaire de perdre les 21 sièges de députés qu'il possède à l'assemblée nationale et ses deux ministres en fonction dans l'actuelle équipe gouvernementale. La polémique continue de faire rage sur la formulation des résolutions des assises, entre le terme de « *dissolution* » et celui de « *modification ou changement* » employé lors de la signature officielle de celles-ci, au lendemain de la clôture des travaux. Si le chef de l'Etat renonce à appliquer les résolutions, il provoquera l'ire des participants des assises et accessoirement du FFKM. S'il les applique, il subira les foudres des proches d'Andry Rajoelina. « *Hery Rajaonarimampianina est pris dans son propre piège d'où il lui sera vraiment difficile de s'extirper* », conclut *Tribune*.

**Le comité de suivi des résolutions du FFKM insiste sur la mise en œuvre les points les plus contestés des résolutions.** Parmi les 40 membres de ce comité, se trouvent des personnalités influentes qui entendent résister aux reculades du pouvoir. Selon *L'Express*, les activités de ce comité auraient débuté sans l'aval du FFKM et certains de ses membres se préoccuperaient déjà de la répartition de sièges dans les nouvelles institutions dont les participants aux assises ont voté la création.

**21/05 - « Qu'en est-il des résolutions des assises nationales pour la réconciliation qui se sont déroulées à Ivato ? », s'interroge La Vérité.** Les chefs d'Eglise se sont réfugiés dans le mutisme, de même que les membres de la commission de suivi de l'application de ces résolutions, qui, pourtant, avaient fait preuve d'un activisme remarqué les assises à peine achevées. La mise en œuvre des résolutions semble aujourd'hui au point mort. Le tollé soulevé par certaines d'entre elles au sein du Parlement et de la société civile, jusqu'au sein de l'assemblée des évêques catholiques, pourraient expliquer ce « *passage à vide* », selon le quotidien. Pour *L'Express*, seule la mise en place d'une nouvelle institution de réconciliation serait à l'étude pour l'instant. L'application des autres points des résolutions d'Ivato, dont l'amélioration des institutions, attendrait le moment opportun, par étapes et selon la conjoncture. La mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale pourrait néanmoins se traduire par un remaniement ministériel au terme de la période de probation des ministres à échéance des cent jours depuis leur prise de fonction, ou au regard des résultats des communales du 31 juillet.

**22/05 - La Nation déplore que les résolutions adoptées ne figurent pas dans les priorités du pouvoir, notamment la création des commissions « vérité, pardon et réconciliation », « refondation de la République » et « indemnisation des victimes des crises ».** Selon le quotidien, le processus de réconciliation nationale devrait conduire en priorité à l'établissement des vérités sur l'histoire du pays et établir les responsabilités dans les situations qui ont mené le pays à la ruine, telles la tuerie d'août 1991 à Iavoloha

sous le régime Ratsiraka, celle du 7 février 2009 à Ambohitsorohitra, le coup d'Etat de mars 2009, les violences de 2001-2002, les vols, détournements et pillages de deniers publics...

**La crainte d'une éventuelle dissolution hante toujours les députés. Le premier ministre s'est voulu rassurant en réduisant les « résolutions » des assises à des « propositions ».** « *Nous ne sommes plus en période de Transition. Il y a un président et des députés élus. (...) Ne vous en faites plus pour cela, faisons notre travail, développer le pays. Des propositions ont été faites, ce qui ne veut pas dire qu'elles doivent être appliquées* », a-t-il déclaré à l'assemblée nationale. Des propos qui ont reçu les acclamations des députés. La presse note que cette prise de position se situe en-deçà des déclarations du chef de l'Etat qui, jusqu'ici, n'a pas franchement écarté l'application de tous les points des résolutions qu'il a signées. Notamment sur le point 12 relatif à « l'amélioration » des institutions, préférant visiblement jouer l'ambiguïté afin, sans doute, d'éviter de froisser les participants aux assises. La perspective d'une dissolution de la chambre basse, hantise des élus, semble donc de moins en moins d'actualité.

**26/05 - Des députés proches du pouvoir exigent la dissolution du bureau permanent de l'assemblée nationale pour cause de « trahison ».** Selon eux, des membres de ce bureau ont en projet de faire prononcer l'empêchement du président de la République par la HCC, en représailles aux résolutions adoptées par les assises pour la réconciliation qui ont proposées la dissolution de l'assemblée nationale. Selon la Constitution, « *l'empêchement temporaire du président de la République est déclaré par la HCC, saisie par le Parlement, statuant par vote séparé de chacune des assemblées à la majorité des deux tiers de ses membres, pour cause d'incapacité physique ou mentale d'exercer ses fonctions dûment établie* ». Une collecte de signatures en vue de l'empêchement est en cours mais le chef de l'Etat possède la possibilité d'interrompre la procédure en décidant de dissoudre l'assemblée nationale, comme le lui ont recommandé les assises nationales pour la réconciliation. Des assises qui se sont prononcées en faveur de la dissolution des institutions de la IV<sup>ème</sup> République, sans toucher à la fonction du chef de l'Etat. Selon la Constitution, les membres du bureau permanent de l'assemblée nationale « *peuvent être démis de leurs fonctions respectives de membres de bureau pour motif grave, par un vote secret des deux tiers des députés* ».

## ► Préparation des élections communales du 31 juillet

**05/05 - L'assemblée générale de la CENIT propose le report de la date de dépôt de candidature au 15 mai.** « *Les rapports issus des différents démembrements ont montré que ce report est nécessaire pour que l'organisation des élections puisse se faire convenablement et dans la sérénité* », déclare-t-elle. Le nombre très faible de dépôts de candidatures auprès des Organes de vérifications et d'étude des candidatures (Ovec) expliquerait cette proposition. Outre les calculs politiques divers, la lourdeur des dossiers à fournir, notamment la fameuse « *situation fiscale* », est citée parmi les causes les plus fréquentes de ce retard. Plusieurs candidats auraient renoncé au dernier moment à concourir par suite de difficultés administratives ou par crainte de devoir régler des arriérés fiscaux. Les formations politiques sont à la recherche de candidats potentiels capables de constituer leur dossier dans les plus brefs délais et dont la situation fiscale ne soulève pas de difficulté. « *Les élections communales et municipales auront-elles lieu ou non à la date prévue ou au moins cette année ? Tout le monde pose la question et la plupart n'y croient plus vraiment* », écrit Tribune, qui ajoute : « *certain candidats se rappellent de l'annonce de la tenue des élections communales et municipales en 2010 mais qui n'ont jamais eu lieu, et les cautions payées à cette époque n'ont depuis pas été remboursées. Et les dernières résolutions issues des assises nationales qui préconisent la dissolution de toutes les institutions, ne rassurent en aucun cas les potentiels candidats* ».

**06/05 - Les bulletins uniques ne comporteront plus les noms et prénoms des candidats, ni leurs photos.** Seuls les logos des entités sous lesquelles les prétendants se présenteront seront affichés. « *Cette décision a d'abord été prise dans un souci de réduction des coûts. Sans noms, ni photos, les frais d'impression des bulletins uniques sont considérablement réduits. Le gouvernement a, ensuite, décidé cela pour plus d'équité entre les listes candidates et plus de neutralité lors des élections* », soutient une source proche du dossier. Pour des membres du Mapar, cette décision est une manière déguisée de limiter la marge de manœuvre de certaines listes, notamment des siennes. Le parti demande l'annulation de ces dispositions. Cette mesure inquiète les candidats potentiels, principalement ceux des zones rurales où nombre d'électeurs sont illettrés. Les candidats « *indépendants* », peu connus, se disent pénalisés par cette mesure qui va favoriser ceux qui sont soutenus par les grandes formations politiques.

La Gazette se déclare scandalisée par la décision : « *Au chapitre des procédés antidémocratiques, on pensait avoir tout vu. Il faut bien croire que non. Dans une république non bananière, un citoyen vote pour un candidat dont il connaît l'identité, le visage et les idéaux politiques. Lors des prochaines élections communales, les malgaches vont voter pour un logo mais non pas pour une personne physique. (...) Comment la HCC peut-elle admettre une telle incongruité qui vide le vote de sa substance et qui favorise la fraude massive ? (...) Tout est fait pour que de nombreux malgaches s'abstiennent d'aller aux urnes* ».

**13/05 - La CENIT propose le maintien de toutes les échéances relatives à la tenue des élections, ainsi que les dispositions portant sur le bulletin unique.** La date limite de dépôt des candidatures est confirmée, en dépit du fait faible nombre de dossiers déposés, retard imputé notamment aux modifications tardives apportées à la présentation du bulletin unique. Nombre de partis attendraient également le dernier jour pour déposer leur dossier, afin que leurs adversaires ne puissent moduler en conséquence leur choix et leur stratégie. Les pressions visant à obtenir un report des élections prennent de l'ampleur. Le TIM lui-même aurait rejoint les leaders de l'Alliance d'Ambodivona dans la contestation des préparatifs.

**08/05 - Le président de la délégation spéciale d'Antananarivo (PDS), Ny Hasina Andriamanjato, démissionne** pour « *pouvoir s'exprimer librement, avant, pendant et après les élections* ». La rumeur de son limogeage ou de sa démission courait depuis plusieurs semaines en raison de conflits latents qui l'opposent à l'exécutif. Le gouvernement a en outre interdit aux PDS non démissionnaires avant la date d'ouverture du dépôt de candidatures de se porter candidats aux municipales. La mesure avait été perçue comme visant spécialement le PDS de la capitale. Ny Hasina Andriamanjato avait pris position contre le projet portant statut spécial d'Antananarivo. Un conflit existait également entre la mairie et le ministre chargé des projets présidentiels au sujet de la réhabilitation des artères de la capitale, fortement dégradées par les intempéries. Le personnel de la communauté urbaine a accusé le PDS de népotisme, plusieurs membres de sa famille occupant des postes de haut rang dans les instances de la collectivité. D'après ses proches, et contrairement aux supputations, l'ex-PDS, nommé en mars 2014, ne serait pas candidat à la mairie de la capitale. Deux candidats se sont pour l'heure déclarés : Lalatiana Ravololomanana, fondatrice du Front des opposants, et Rajaonah Andrianjaka, qui portera les couleurs du parti nationaliste Otrikafo et du Front pour la Libération Nationale (FLN). Pour *L'Express*, « *la démission du PDS d'Antananarivo n'a rien d'une surprise. C'est même une évidence qu'elle aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Ny Hasina Andriamanjato a lamentablement échoué dans sa mission de vouloir redorer le blason de la capitale. Un pari fou. Il s'était donné trois mois pour le gagner avec le soutien de la providence. Hélas, il a été abandonné, et par le ciel et par l'État, pour se retrouver tout seul au milieu des ordures, des rues en piteux état, des marchands irréductibles, des charretiers intraitables, des taxis-be indomptables, des camionneurs inflexibles, des bandits insaisissables... Bref d'une ville en état de désagrégation avancée qui a besoin d'un maire comme Arnold Schwarzenegger pour pouvoir se redresser. (...) Sans le sou, sa mission s'avérait impossible. (...) La capitale vit sous perfusion et l'assistanat. (...) Il voulait faire de Tana une ville sainte débarrassée de tous ses Belzebuth. Mal lui en a pris. La capitale, devenue ville de tous les vices, a rejeté son initiative qui s'est heurtée à une forte résistance. En outre et bizarrement, il n'a pas pu bénéficier du soutien de l'État dans son entreprise. Pire, on lui a ôté tout ce qui lui restait de pouvoir et de dignité. Antananarivo est devenue « la ville des ténèbres, de jour comme de nuit ».*

**11/05 - L'Alliance républicaine de Madagascar (Armada) - ou Alliance d'Ambodivona - regroupant des formations pro-Rajoelina, dont le Mapar, monte au créneau pour dénoncer des anomalies dans l'organisation des élections.** Des rumeurs ont circulé selon lesquelles l'Alliance avait décidé de retirer les dossiers de candidature de ses membres. Pour *L'Express*, cette option reste possible, notamment après le coup dur reçu par le Mapar qui se trouve dans l'impossibilité de présenter des candidats. En application d'une décision du ministère de l'intérieur, seul le président de la formation, en l'occurrence et officiellement Jean de Dieu Maharante, est en effet habilité à délivrer les mandats qui désignent les candidats qui porteront les couleurs du Mapar. L'intéressé ayant rejoint le camp de Hery Rajaonarimampianina, le Mapar se trouve dans l'impasse, à quelques jours de la date limite pour le dépôt des candidatures.

De nombreux hommes politiques qualifient également de catastrophique la préparation des élections. Selon eux, de nombreuses anomalies ont entaché la crédibilité des étapes préparatoires et de nombreuses incertitudes demeurent quant à la possibilité de tenir ce scrutin selon les normes internationales. L'UE a pourtant fait savoir qu'elle n'enverra pas d'observateurs. « *Les observateurs nationaux sont assez matures pour prendre en charge les élections de proximité* », selon l'ambassadeur Sanchez Benedito. Le premier ministre de son côté affirme qu'il n'y a plus de difficulté de financement.

Les États-Unis enverront une mission d'observation, annonce l'ambassadeur, contrairement à l'UE. La COI enverra également des délégués.

**12/05 - Le groupe parlementaire VPM-MMM dépose un projet de loi visant à créer une nouvelle CENI. Une démarche qui vise à remettre en cause la tenue des communales.** La formation, membre de l'Alliance d'Ambodivona, entend mettre fin aux fonctions de l'actuelle CENIT dont la mission a été prolongée pour pouvoir prendre en charge l'organisation des dernières élections relevant de la feuille de route. Dans le projet de loi déposé, les partis politiques n'auraient plus qu'un rôle consultatif au sein de la nouvelle institution, afin de « *garantir une élection crédible et transparente* », argumente le porte-parole du groupe, Laurent Ramaroson. Le texte a été transmis pour examen à la commission juridique de l'assemblée. La démarche du VPM-MMM a inévitablement une portée politique, elle risque d'accroître les incertitudes qui règnent déjà quant à la tenue du scrutin communal.

**15/05 - Lalao Ravalomanana à la conquête d'Antananarivo.** L'ancienne première dame sera la candidate du TIM dans la capitale. Depuis qu'elle a été adoubée par Marc Ravalomanana lors d'une conférence de presse du 9 avril, sa candidature n'attendait plus qu'une confirmation. Après avoir été évincée des élections présidentielles de sortie de crise en raison du « *ni...ni* » imposé par la communauté internationale, Lalao Ravalomanana est donc à nouveau lancée dans l'arène politique par son époux. Les ambitions présidentielles de l'ancien exilé d'Afrique du Sud pourraient compromettre la perspective entrevue d'une alliance HVM-TIM aux élections communales à Antananarivo.

**16/05 - Cinq femmes et quatre hommes en lice pour la mairie d'Antananarivo.** Outre Lalao Ravalomanana, ancien première dame, on note la candidature de personnalités connues : Lalatiana Ravololomanana qui se présente comme la candidate de l'opposition, Lalatiana Rakotondrazafy, animatrice de la radio *Free FM*, qui pourrait bénéficier du soutien de l'Alliance Républicaine de Madagascar pro-Rajoelina. On note la présence d'un pasteur, Hasina Rakotoaritsifa, du président du SECES (Syndicat des Enseignants-Chercheurs des Universités) et de Harimanana Raniriarinosy, soutenu par l'Arema et la fille de Didier Ratsiraka, Annick. Dans le lot des autres candidats, Harilala Ramanantsoa, présentée par l'association Mada Vision, organisatrice de la « *Grande Braderie de Madagascar* », supposée proche de Jaobarison, conseiller du chef de l'Etat et membre du bureau politique du HVM mais qui revendique son indépendance. Quant à Hery Rafalimanana, il se présente comme candidat d'ouverture, soutenu par le parti présidentiel HVM. Lors des dernières municipales, candidat du TIM, il avait été évincé par Andry Rajoelina. « *Autant de femmes qui partent à la conquête de la capitale, c'est inédit dans l'histoire politique de Madagascar* », note *Tribune*. Il ne manque à l'appel que Sahara Rabeharisoa, présidente du parti Vert et membre de L'Alliance d'Ambodivona, qui s'est désistée au dernier moment. A part le TIM qui a trouvé sa « *femme* » en la personne de Lalao Ravalomanana, les partis HVM et Mapar n'ont pas réussi à trouver de candidats « *connus et brillants* » qui peuvent faire la différence. Ils en sont réduits à soutenir des personnalités de second rang. Selon les explications de Saraha Georget Rabeharisoa, la décision de l'Alliance viserait à ne pas cautionner « *les différentes embûches semées par le pouvoir, ainsi que le non-respect de la Constitution, du code électoral, avec une Commission électorale désuète* ». Des raisons qui l'auraient amené à renoncer, tout comme Andry Rajoelina qui aurait été le favori de l'Alliance. « *L'Alliance ne soutiendra pas de candidat à Antananarivo ni ne donnera de consigne de vote* », a soutenu Saraha Georget Rabeharisoa, même si Lalatiana Rakotondrazafy apparaît de fait comme susceptible de bénéficier des suffrages des pro-Rajoelina. Pour *L'Express*, la capitale se prépare à un match entre trois opposants : Lalao Ravalomanana, Lalatiana Rakotondrazafy et Hery Rafalimanana. Mais compte tenu de la notoriété des candidates, la capitale pourrait bien revenir pour la première fois à une femme. « *La gent féminine est en train de prendre le dessus, comme au temps de la royauté* », observe *La Nation*.

**Le Mapar sera bien présent aux élections communales. La plateforme a trouvé une parade pour contourner le problème de mandataire.** Andry Rajoelina en tant que président-fondateur de la formation a décidé de signer une lettre qui attribue à Christine Razanamahasoa le statut de mandataire pour signer le mandat officiel des candidats. « *C'était un faux problème qui s'était posé car Andry Rajoelina est reconnu par le ministère de l'intérieur comme président du Mapar dans chacune de ses correspondances adressées à la plateforme. Il peut donc donner un mandat à la personne qu'il veut* », déclare Augustin Andriamananoro, l'un de ses responsables. Plusieurs personnalités de ce parti vont donc pouvoir se présenter dans les grandes villes, dont des députés. Christine Razanamahasoa, par exemple, sera en lice à Toliara, tandis qu'Elysée Ratsiraka portera les couleurs du parti à Toamasina, à l'exception notable de la capitale. Augustin Andriamananoro a toutefois reconnu que le pays ne sera pas couvert à 100 %. Des arrangements seront conclus avec d'autres membres de l'Alliance dans certaines circonscriptions.

**19/05 - Comme prévu, le HVM couvre presque 100 % des communes, sauf à Antananarivo où il a préféré se dissimuler derrière un indépendant. Le TIM devrait également être présent dans 100 % des circonscriptions.** Les candidats de l'Alliance d'Ambodivona seront les principaux adversaires du TIM et du HVM. Selon Christine Razanamahasoa, la formation dispose de 1.200 listes, les candidats Mapar étant les plus nombreux de la coalition des cinq formations. Le leader Fanilo est l'un des partis disposant de candidats en assez grand nombre, de l'ordre de 350 à 400. Une participation assez conséquente, alors que le parti est resté discret depuis quelques temps. Le signe sans doute d'un malaise qui règne en son sein depuis que Jean-Max Rakotomamonjy, son président national, a rejoint les rangs de la Plateforme pour la majorité présidentielle (PMP) qui l'a propulsé à la tête de l'assemblée nationale. Selon les chiffres recueillis auprès de la CENIT, le nombre de dossiers déposés auprès des 114 Organe de vérification et d'enregistrement des candidatures (OVEC) pour les 1.650 communes s'élève à 7.193, dont 30 % d'indépendants, soutenus directement ou indirectement par des politiques. 8 communes n'auront qu'une seule liste en lice.

**16/05 - Lalatiana Rakotondrazafy, « la voix des sans voix » titre *La Nation*.** Le quotidien ne dissimule pas son admiration pour la célèbre chroniqueur de *Free FM*, présidente de l'association Freedom, qui a annoncé de manière fracassante son entrée en campagne dans un grand hôtel de la capitale, en présence de célébrités, d'admirateurs et des fans venus des quartiers populaires, « dans un style très campagne à l'américaine, avec une éloquence et une prestance désarmante ». *La Vérité*, quotidien pro-Rajoelina, ne tarit pas non plus d'éloge pour la candidate, dont le slogan choisi, « *Ma ville, libre !* », « fait référence aux menées journalistiques qu'elle a entreprises durant les 15 années, passées dans le milieu médiatique, pour combattre injustice, abus divers, illégalité de toutes sortes et autres fléaux minant la Nation ». La candidate a dressé un tableau apocalyptique de la situation d'Antananarivo, laissée à l'abandon depuis tant d'années, otage des politiciens qui « se lient avec des réseaux des malfaiteurs ». Lalatiana Rakotondrazafy a tenu à marquer sa proximité avec le dernier communiqué de la conférence des évêques catholiques qui appellent à éradiquer la corruption, devenue une véritable culture annihilant toute dignité humaine. *La Vérité* indique qu'un culte a été organisé en honneur de la candidate Lalatiana Rakotondrazafy, « pour que, ensemble, les Tananariviens se libèrent enfin du joug qui les enchaîne actuellement. (...) Après cette bénédiction divine, Lalatiana Rakotondrazafy va pouvoir se lancer dans l'organisation de sa campagne électorale » écrit le quotidien.

**18/05 - Les proches d'Andry Rajoelina justifient son refus de concourir.** « C'était Andry Rajoelina qui est prévu pour être le candidat du Mapar et de l'Armada à Antananarivo mais il s'est désisté au dernier moment en raison des trop nombreuses irrégularités dans la préparation des prochaines élections », déclare Pierre Houlder, porte-parole du Mapar qui affirme que « le régime a peur d'Andry Rajoelina », raison pour laquelle le pouvoir a décidé d'enlever les photos et les noms des candidats du bulletin unique. Augustin Andriamananoro, autre leader du Mapar, précise que le parti ne veut pas être complice de toutes ces irrégularités. Il estime que la crédibilité des élections est remise en question en raison de changement des règles de jeu en cours de route. Le remplacement d'Andry Rajoelina par Sarah Georget Rabeharisoa, présidente du parti Vert, membre de la coalition, avait été envisagé mais celle-ci a également renoncé, mettant en avant les motifs de même nature.

**21/05 - Le Mapar n'a encore pris de décision concernant le ou les candidats qu'il va soutenir à Antananarivo.** Questionné sur le cas de la candidate de l'association Freedom, Lalatiana Rakotondrazafy, qui figure parmi les grands favoris, Pierre Houlder a fait savoir que « pour le moment, le Mapar n'a pas encore officialisé son soutien ». Andry Rajoelina, en séjour au Qatar et en France, n'a pas encore confirmé son soutien à celui ou celle qui incarne le plus l'esprit de la « révolution orange » de 2009.

**19/05 - Marc Ravalomanana ne prend pas à la légère la préparation des élections communales dont les enjeux sont déterminants pour son avenir politique, note *Ma-TV*.** L'ancien président, désormais libre de ses mouvements, multiplie les apparitions en public et déploie de gros moyens pour faire élire les candidats du TIM. L'avion de Tiko Air aurait été remis en service et réaménagé pour le coût d'un million de dollars. Sept hélicoptères seraient mobilisés dans le cadre de la campagne.

**Les membres du gouvernement pourraient être autorisés à faire campagne.** Ils ne figurent pas dans la liste des autorités politiques et des fonctionnaires d'autorité civile ou militaire interdit de se manifester publiquement en faveur de candidats. Les ministres ne seraient pas, non plus, sous la coupe d'une démission d'office, en cas de prétention à un mandat électif, une fois leur candidature officialisée.

**20/05 - Plusieurs pays annoncent une contribution financière.** Le Pacem, longtemps sur la réserve, prendra en charge l'impression des bulletins uniques et assurera l'octroi des procès-verbaux autocopiants et des enveloppes inviolables. Dans le cadre du GIS-M, la Chine offrira des kits électoraux. Pour sa part, le gouvernement indien prendra en charge l'octroi de l'encre indélébile. « Ces contributions de la communauté internationale concernent surtout les éléments importants qui garantissent des élections libres et transparentes. », explique le président de la CENIT, Ndriana Mamy Ralairiliva. Après une longue période d'incertitude, la question du financement du scrutin semble en voie de règlement. Mais d'autres dépenses ne sont pas, pour autant à négliger, comme la sécurisation du processus électoral, ainsi que l'acheminement des matériaux électoraux et des résultats dans les centres de traitement des données. L'État n'a de cesse de marteler que le gap qui pourrait subsister pourra être comblé par le budget de l'Etat.

**29/05 - La candidate à la mairie d'Antananarivo pour les communales du 31 juillet, Harilala Ramantsoa, convoquée par la CENIT** qui lui reproche d'avoir enfreint le code électoral en distribuant des cartes professionnelles sur lesquelles est mentionné « candidate à la mairie d'Antananarivo ». La propriétaire de *Madavision*, société organisatrice de la « grande braderie de Madagascar », est la première à avoir reçu un rappel à l'ordre. Pour les commissaires électoraux, la jeune chef d'entreprise est déjà en précampagne. La presse fait remarquer qu'aucune loi sur la précampagne n'existe encore à Madagascar. Ce rappel à l'ordre étonne plus d'un dans la mesure où elle n'est pas la seule à entamer une campagne avant la lettre.

Depuis plus de deux mois, les candidats du parti présidentiel HVM distribuent des tee-shirts. Sans parler des multiples déplacements de la première dame Voahangy Rajaonarimampianina ou des séries d'inaugurations du président de la République, où les couleurs du parti sont toujours mis en avant. Le TIM s'y met lui aussi.

## ► Le vote de destitution du chef de l'Etat par l'assemblée nationale

**07/05 - Les députés menacent d'engager une procédure d'empêchement à l'encontre du chef de l'Etat en réplique à une éventuelle décision de dissolution de l'assemblée nationale.** Les élus rappellent que la Constitution n'autorise le président à dissoudre l'assemblée qu'« *après information du premier ministre et consultation des présidents des assemblées* ». Des élections législatives doivent alors être organisées dans les deux mois qui suivent. Les juristes font valoir de leur côté que la Loi fondamentale limite de manière très stricte les motifs d'empêchement du chef de l'Etat. La nouvelle session parlementaire débute dans un climat de crise institutionnelle, notent les observateurs, en dépit des propos apaisants tenus par le chef de l'Etat lors de sa rencontre avec le bureau permanent.

**26/05 - L'assemblée nationale vote à une très large majorité la destitution de Hery Rajaonarimampianina pour « violations graves et répétées de la Constitution et haute trahison ». Son sort est placé entre les mains de la HCC.** « *La recevabilité de la requête de mise en accusation pour déchéance* » du chef de l'Etat « *est admise* », a annoncé en séance plénière le président de l'assemblée nationale, Jean-Max Rakotomamonjy, à l'issue d'une réunion des présidents de commissions. « *Cette requête contient 115 signatures de députés [sur 151] issus de tous les groupements parlementaires au sein de l'assemblée nationale* », a lu le rapporteur général. Le résultat du vote a été accueilli avec des applaudissements. Des députés ont même crié haut et fort « *on vous dit au revoir !* ». D'autres ont cependant dénoncé des fraudes. « *Ce n'est pas normal, il y a eu de la triche* », a accusé la députée Lydia Raharimalala, qui a refusé de prendre part au vote et estime qu'il n'y a pas eu plus de 70 votants. Des observateurs évoquent une nouvelle fois des achats de vote. « *On va dénoncer tout ça, on va saisir la HCC* ». Certains parlementaires élus sous les couleurs du parti présidentiel HVM ont quitté la salle lors du vote. Seuls quatre députés ont voté contre. « *Le vote s'est déroulé dans une ambiance cacophonique indigne d'une institution de la République* », écrit Midi. Certains élus en sont venus aux mains et le président de l'assemblée a dû faire appel au service d'ordre pour rétablir le calme. Les députés de la mouvance Ravalomanana ont pesé dans la balance en se prononçant en faveur de la motion, en dépit des déclarations de l'ancien chef de l'Etat apportant son appui au pouvoir pour promouvoir la stabilité et le redémarrage de l'économie.

La requête et le résultat du vote ont été déposés à la HCC par une majorité des 120 signataires. La cour va devoir se prononcer sur le bien-fondé de la déchéance du président, a annoncé Christine Razanamahasoa, ancienne ministre de la justice, proche d'Andry Rajoelina. Le président se voit notamment reprocher le retard pris dans l'installation de la HCJ, a-t-elle expliqué. Parmi les autres griefs énoncés : le non-respect de la séparation du pouvoir, le non-respect du délai de promulgation des lois, l'ingérence dans les affaires de l'assemblée nationale, les obstacles mis à l'instauration d'une commission électorale indépendante, la menace de dissolution de l'assemblée nationale, le non-respect de la laïcité de l'Etat.

Un autre député du camp Rajoelina, Tinoka Roberto, a enfoncé le clou au micro d'une radio privée : « *Il [le président] ne sait plus ce qu'il fait. Il est incompetent. (...) Je suis désolé mais rien ne marche actuellement dans le pays. Il connaît peut-être la comptabilité mais pas la gestion d'une nation. Il n'est entouré que par des amateurs qui l'empêchent de se tourner vers sa famille politique* », a-t-il dit. « *Pour moi, s'il est incompetent, il vaut mieux qu'il quitte le pouvoir* ». D'après l'ancien président de la HCC, Honoré Rakotomanana, le président de la République pourra procéder à la dissolution de l'assemblée nationale même si les députés enclenchent la procédure de déchéance.

**Hery Rajaonarimampianina conteste la régularité d'un vote des députés appelant à sa destitution mais ne renouvelle pas sa menace de dissolution.** « *Beaucoup d'entre nous se posent des questions sur ce qui s'est passé à l'assemblée nationale pour la mise en accusation du président. (...) Il y a eu beaucoup de choses qui se sont passées, qui ne semblent pas respecter la régularité et la légalité* », a-t-il déclaré dans une allocution télévisée, évoquant également « *des suspicions de corruption* ». Selon lui, 80 députés seulement étaient présents lors de ce vote, il est donc impossible que la motion ait recueilli 212 voix. « *J'ai toujours refusé (...) d'accorder des avantages que les députés ne méritent pas, notamment de leur accorder gratuitement des véhicules 4x4* », a lâché le président, un brin désabusé, pour expliquer l'attitude des élus à son égard.

**Les députés pro-régime dénoncent un complot politique orchestré par l'alliance d'Ambodivona et le TIM.** La HCC dispose d'un délai de quelques semaines pour prendre sa décision mais elle a fait savoir qu'elle sera prise sous une dizaine de jours. Hery Rajaonarimampianina restera en fonction jusque-là. « *Je tiens à dire au peuple que je suis toujours là, les dirigeants travaillent encore pour vous* », a-t-il souligné. Les députés qui s'opposent à la procédure de déchéance ont 8 jours pour déposer leur mémoire en défense.

Selon la Constitution, en cas de déchéance du président de la République, le président du Sénat assure sa fonction. Toutefois, étant donné que le Sénat n'est pas encore constitué, le gouvernement serait appelé à diriger collégialement le pays. Le premier ministre deviendrait ainsi le nouveau chef de l'Etat.

Après la crise politique, le pays risque de connaître à présent une crise institutionnelle, alors que la mission du FMI vient d'arriver au pays, écrit *Midi*, qui estime que « la procédure de déchéance est difficile à faire aboutir sur le plan juridico-constitutionnel dans la mesure où la Constitution n'a pas précisé la procédure à suivre dans le cas où la HCC est amenée à suppléer à la HCJ en attendant l'installation de cette dernière. En principe, la mise en accusation devrait relever du procureur général de la cour suprême qui représente le ministère public. C'est dire que les initiateurs de la déchéance devront produire les preuves des griefs reprochés au président de la République ». Pour le quotidien, en cas de rejet par la HCC de la requête aux fins de déchéance, le chef de l'Etat renoncerait à la dissolution de l'assemblée nationale et ferait primer la réconciliation nationale, conformément à l'esprit des résolutions des assises nationales. La communauté internationale serait favorable à cette option afin de favoriser le climat d'apaisement et la stabilité politique. Elle militerait pour le maintien des élections communales au 31 juillet, pour lesquelles elle s'est engagée financièrement.

*Tribune* écrit : « les résolutions des assises de la réconciliation nationale qui recommandent la dissolution de toutes les institutions sauf la présidence de la République sont à la source de tous ces problèmes. Le chef de l'Etat, indécis comme toujours, n'a jamais annoncé sa décision sur la dissolution ou non des institutions dont l'assemblée nationale. Et les députés ont préféré prendre les devants. Malheureusement, ceux qui ont prédit une nouvelle crise ont raison ! Et voilà où nous a conduit le forcing du FFKM et du chef de l'Etat sur le processus de réconciliation nationale ». L'éditorialiste écrit encore<sup>6</sup> : « Dans les duels du lointain Far West, le cow-boy qui tirait le premier était celui qui avait le plus de chances de rester en vie. Les députés ont donc mis ce précepte à exécution, et dégainé une 'motion de déchéance' avant que le président Rajaonarimampianina ne dégaine la dissolution de l'assemblée nationale. (...) Le vote par 121 députés sur les 124 présents montre que les alliances artificielles sous couvert de Plateforme pour la majorité présidentielle (PMP), mises en place par le président Rajaonarimampianina pour suppléer l'absence de députés de son parti HVM, fait partie du passé ».

Pour *L'Express*, « le président s'est fait avoir lamentablement en misant sur une chambre où il n'avait que des représentants virtuels et une majorité artificielle, faite de bric et de broc. Obnubilé par un coup d'Etat militaire annoncé par les médias, il n'a pas vu venir le danger de Tsimbazaza. Il s'est laissé embobiner par les discours de soutien de ses alliés par défaut comme Ravalomanana. (...) Lequel « voit son vœu de ne pas attendre 2018 pour reconquérir le pouvoir si jamais la HCC validait le vote et qu'une élection présidentielle anticipée devait se tenir dans les 30 à 60 jours de la déchéance. Curieusement, cela devrait coïncider avec les communales » du 31 juillet. « Andry Rajoelina, divorcé d'avec le président depuis son élection, est aussi à l'affût et n'est vraisemblablement pas étranger à la tournure des événements. Il s'agit donc là d'un véritable coup d'Etat institutionnel. (...) Rajaonarimampianina a signé son arrêt de mort depuis qu'il a signé les résolutions de la réconciliation nationale recommandant la dissolution des institutions dont l'assemblée nationale ».

Le site *Houssenia Writing* écrit : « Cette affaire digne d'un feuilleton montre que Madagascar n'est absolument pas prêt pour un régime parlementaire. Le président Albert Zafy avait également été destitué par un vote parlementaire après un mandat de 3 ans. On peut dire que Hery Rajaonarimampianina a pu seulement tenir la moitié du mandat d'Albert Zafy avant de provoquer une crise qui va durer des mois tandis que la population s'enfoncé de plus en plus dans la pauvreté ».

**28/05 - La corruption supposée des députés imputée aux proches du pouvoir.** Hanitra Razafimanantsoa, députée de la mouvance Ravalomanana, affirme qu'un conseiller spécial de la présidence et « le vice-président d'un parti proche du régime » [le HVM] ont promis entre cinq et plusieurs dizaines de millions Ar aux élus qui accepteraient de quitter la salle pour ne pas participer au vote de déchéance, espérant ainsi que le quota ne serait pas atteint. L'élue dénonce pêle-mêle la pratique récurrente des achats de vote au sein de l'assemblée, la non-considération des élus par l'exécutif, la menace de dissolution résultant des assises nationales auxquelles les élus n'ont même pas été invités. Elle réfute que le refus du pouvoir d'octroyer des 4X4 aux élus ait motivé leur décision de mettre au vote la motion de déchéance. Hanitra Razafimanantsoa confirme que tous les députés proches de Marc Ravalomanana ont voté en faveur de la motion, une attitude en totale contradiction avec l'accord qui semblait conclu entre l'ancien président et le chef de l'Etat, fait remarquer *Tribune*.

**29/05 - « Ravalomanana-Rajaonarimampianina : une alliance mise à l'épreuve », titre *Midi*.** L'ancien président n'a pas encore réagi à la défection des députés TIM qui ont voté la motion de déchéance. L'opinion s'interroge : Marc Ravalomanana avait-il donné des consignes de vote aux 21 députés du parti qui ont adopté la motion à l'unanimité ? On constate même que les députés TIM figurent parmi les initiateurs de

<sup>6</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/45/56/448497/104382977.pdf>

la motion, parmi lesquels la députée d'Antananarivo Hanitra Razafimanantsoa. Interrogé, le chef de l'Etat s'est montré évasif sur la question de son alliance avec l'ancien exilé d'Afrique du Sud. Le quotidien rappelle que l'alliance entre les deux hommes s'est formée après les assises nationales au détriment d'Andry Rajoelina et de l'Alliance d'Ambodivona. Les résolutions de ces assises ont amené le chef de l'Etat à abroger le décret portant assignation à résidence fixe de l'ancien président. En contrepartie de cette mesure d'apaisement, Marc Ravalomanana s'était engagé à s'abstenir de tout acte ou toute déclaration susceptible de compromettre la stabilité politique, nécessaire au développement économique du pays. Il avait même lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle prête main forte au pouvoir.

**Les groupements d'entreprises privées se sentent menacés d'une nouvelle crise.** « *Nous sommes très inquiets de cette instabilité, car cela va ruiner tous les efforts que nous avons entamé pour redynamiser le secteur. Les industriels ont continué à investir, et même si ce n'était pas toujours dans le domaine financier, nous avons entrepris des projets avec des bailleurs, entre autres sur la promotion de l'esprit entrepreneurial* », explique Sendra Rakotovo, directeur exécutif du syndicat des industries de Madagascar. Ntsoa Randriamifidimanana, président de la fédération du patronat malgache, se pose la question de l'intérêt de déclencher une nouvelle crise, au moment où les bailleurs internationaux s'apprêtent à débloquer des fonds.

**Des députés prépareraient également la destitution du premier ministre et de son gouvernement, d'autres n'ont pas renoncé à obtenir la démission du bureau permanent.** Rivo Rakotovo, président du HVM, annonce que « *les députés, faisant partie du groupe parlementaire HVM et qui ont voté positivement cette mise en accusation du président de la République, vont être convoqués par l'instance dirigeante du parti pour s'expliquer sur leur comportement* ».

**30/05 - La guerre de communication entre les deux camps bat son plein.** Les stations audiovisuelles privées, proches des adversaires du chef de l'Etat, donnent la parole à tous ceux, simples citoyens comme politiciens ou groupement divers, qui soutiennent la destitution de Hery Rajaonarimampianina. L'audiovisuel publique de son côté, donne parole à ceux qui dénoncent la motion de déchéance. Chaque camp essaye de faire pression sur les juges constitutionnels. Les députés partisans du chef de l'Etat annoncent aussi qu'ils ont réuni les preuves de l'irrégularité du vote de destitution du chef de l'Etat et vont porter plainte à la HCC contre les députés frondeurs et le bureau permanent de l'assemblée nationale. Les parlementaires anti-régime n'écartent pas l'éventualité d'une descente dans la rue, affirme *Midi*. Les opposants espèrent secrètement que le chef de l'Etat ne pourra pas célébrer son deuxième 26-Juin en tant que président de la République.

**Dans l'hypothèse où la HCC validerait la motion de déchéance, la question commence à se poser de savoir qui pourra assurer l'intérim durant l'empêchement du président.** Selon la Constitution, les fonctions sont exercées par le président du Sénat (encore inexistant) ou, à défaut, par le gouvernement, collectivement. Mais les députés à l'origine de la motion de déchéance pourraient être tentés de revendiquer l'exercice de la fonction, ce qui mettrait le président de l'assemblée nationale en position « *d'homme fort* » de la situation. Leur argument consiste à dire que c'est à l'assemblée nationale de suppléer à l'absence du Sénat. L'article 166 de la Loi fondamentale dispose en effet qu'« *en attendant la mise en place du Sénat, l'assemblée nationale a la plénitude du pouvoir législatif* ». Les partisans du chef de l'Etat rétorquent que l'assemblée exerçant le pouvoir législatif, il est impossible que son président puisse assurer le rôle du chef de l'Etat en cas de vacance. Le vote d'une motion de censure à l'encontre de Jean Ravelonarivo, premier ministre, pourrait être une manière d'écartier tout obstacle sur le chemin du transfert du pouvoir à l'assemblée. Mais la Loi fondamentale stipule que « *pendant la période allant de la constatation de la vacance à l'investiture du nouveau président de la République (...)* », la motion de censure, notamment, ne peut être invoquée.

## ► Diplomatie

**01/05 - Le premier ministre Jean Ravelonarivo en visite officielle à Maurice.** Annonce a été faite de la création prochaine d'une zone économique spéciale à Madagascar, ouverte aux entreprises mauriciennes. Autre sujet abordé, l'intégration régionale et plus précisément la sécurité alimentaire. Madagascar ambitionne à ce titre de devenir le grenier à riz de la zone océan Indien. La piraterie maritime était aussi au menu des discussions. Maurice a accordé son soutien à Madagascar pour la mise en place d'un centre régional de fusion d'informations dans la Grande Ile afin de lutter contre la piraterie. Jean Ravelonarivo a aussi fait part de la détermination de son gouvernement à combattre les trafics. Le gouvernement mauricien a donné son accord pour la restitution des six conteneurs de bois de rose en provenance de Madagascar et en transit pour la Chine, saisis en 2011. A l'époque, l'affaire avait défrayé la chronique. Les commanditaires de ce trafic n'ont jamais été officiellement identifiés. Seuls deux employés de la douane malgache, un employé d'une société de transit et de simples citoyens ont été interpellés dans le cadre d'exportations fictives de légumineuses, de cornes de zébus et autres ressources halieutiques. Les déplacements à Maurice du mi-

nistre malgache de l'environnement de l'époque et de hauts responsables de la Transition pour récupérer ces conteneurs n'avaient pas abouti. Le premier ministre a enfin insisté sur le combat que mène son équipe contre les crimes liés à la corruption et a annoncé à cet effet un durcissement des lois existantes et de nouvelles mesures pour lutter contre l'impunité. D'autres possibilités de collaboration ont été évoquées entre les deux pays, notamment sur le plan touristique, social, environnemental et culturel. Le premier ministre s'est félicité d'apprendre que Madagascar figure parmi les trois pays choisis par le gouvernement et les opérateurs mauriciens comme zone d'expansion et de développement, les deux autres pays étant l'Éthiopie et le Sénégal.

*La Nation* croit savoir que les Mauriciens sont en mesure d'identifier une personnalité malgache impliquée dans les affaires de trafics de bois de rose remontant à 2011. A l'époque, la presse mauricienne avait notamment fait mention d'une conversation téléphonique interceptée entre un Mauricien et un homme politique malgache. Le quotidien rappelle qu'il y a quelques années une cargaison de bois de rose a été interceptée aux Comores. Son rapatriement a été effectué sans que l'on sache jusqu'à présent quels sont les auteurs de cette opération illicite.

**21/05 - La COI compte investir sur la connectivité maritime, aérienne et numérique de ses îles.** Trois paramètres pour optimiser les échanges commerciaux entre les membres et avec le reste du monde, ou encore promouvoir le secteur du tourisme, par la promotion du projet « *Îles vanille* ». A cet effet, une alliance des compagnies aériennes des îles de la COI a été créée. Le feu vert a été donné à la mise en place d'un centre de fusion d'information maritime à Madagascar. Un préalable à la connexion maritime mais aussi une manière de répondre aux enjeux de la sécurité dans la région Indianocéanie. Le conseil des ministres de la COI qui vient de se tenir à Antananarivo est également revenu sur la question de faire de Madagascar « *le grenier de l'océan Indien* », qui n'en est encore qu'au stade des intentions. La concrétisation de ces projets nécessite que la COI se dote de structures organisationnelles solides, rappelle le représentant de l'UE, principal bailleur de fonds de l'organisation.

Pour *L'Express*, la perspective de faire de Madagascar le grenier de l'océan Indien demeure encore très éloignée, au point que Maurice est devenue productrice de riz et vient en aide à la Grande Ile lors des catastrophes naturelles. « *Et on doute fort qu'une telle situation puisse un jour se rétablir vu qu'on achète le riz de luxe importé moins cher que le riz local. Il faut être assez fou pour continuer à en produire* », écrit l'éditorialiste, qui se pose également des questions quant à l'efficacité de la coopération inter-îles au niveau du secteur privé. L'accès au marché de la région reste très difficile pour les entreprises malgaches qui doivent faire beaucoup d'efforts en matière de respect des normes, en particulier au niveau de l'hygiène et du conditionnement. « *Des entreprises mauriciennes et réunionnaises sont bien implantées à Madagascar et prospèrent plutôt bien. La réciprocité est loin d'être une réalité. Des exemples de réticence et de rejet qui peuvent freiner le développement de la coopération régionale et compliquer la tâche de la COI. On ne peut pas parler de mutualisation des moyens, de connectivité entre les îles si dans certains cas, l'échange et la coopération commerciale sont tout simplement impossibles. On peut collaborer en matière de protection et de surveillance des côtes, dans la lutte contre la piraterie maritime, dans la lutte contre les pêcheurs clandestins, dans le transport aérien, dans le domaine informatique, dans la lutte contre le trafic de drogue, il restera toujours quelque part une amertume dans ce climat de méfiance, voire de mépris des uns envers les autres* ».

**07/05 - Rencontre entre l'ambassadeur de France François Goldblatt et Marc Ravalomanana au domicile de ce dernier.** Le tête-à-tête a duré deux heures. Pour *Midî*, il s'agit d'un événement historique qui tourne la page des relations conflictuelles de l'ancien président avec la France. Le quotidien rappelle qu'en juillet 2008 l'ambassadeur Gildas Le Lidec avait été déclaré persona non grata et contraint de rentrer six mois seulement après sa nomination. La presse observe que cette rencontre intervient quelques jours avant la venue du ministre français des affaires étrangères, Laurent Fabius, à l'occasion du sommet des ministres des affaires étrangères de l'océan Indien.

**Ce tête à tête remarqué a coïncidé avec le retour à Madagascar de Marius Fransman, ancien vice-ministre des affaires étrangères et médiateur Sud-africain.** « *Ce voyage n'entre pas dans le cadre d'une médiation* », a tenu à souligner Jean-Max Rakotomamonjy, président de l'assemblée nationale, questionné sur la coïncidence de ce voyage avec le contexte post-assises nationales. Le président de l'assemblée a révélé que l'ancien ministre avait évoqué avec lui la création d'un groupe parlementaire d'amitié. Pour *L'Express*, « *la visite de l'ancien médiateur de la crise malgache intrigue, dans un moment où les hautes instances étatiques oscillent entre l'éventualité d'une dissolution et d'empêchement* ».

**26/05 - L'ambassadeur de France, François Goldblatt, a fait savoir que les relations entre la France et Marc Ravalomanana sont excellentes.** Il souligne également que l'ancien président est redevenu incontournable sur la scène politique malgache.

**12/05 – « La communauté internationale mise sur le tandem Rajaonarimampianina-Ravalomanana pour préserver la stabilité à Madagascar », écrit Midî,** pour qui il ne peut y avoir de développement éco-

nomique sans stabilité politique. C'est dans ce cadre, poursuit le quotidien, que Marc Ravalomanana a rencontré l'ambassadeur des Etats-Unis, Robert Yamate. La rencontre s'est déroulée au moment où une délégation d'opérateurs américains séjournait à Madagascar. Cette visite a été suivie par celle de l'ambassadeur du Japon, pays qui a également délégué une équipe d'hommes d'affaires dans la Grande Ile.

**07/05 - L'ambassadeur Zina Andrianarivelo-Razafy de la mission malgache auprès des Nations unies à New York, convoqué par Bianco, ne s'est pas rendu à Madagascar.** L'agent comptable doit être enquêté avec lui au sujet de la gestion financière de l'ambassade qui suscite depuis plusieurs années un certain nombre d'interrogations. Des transactions suspectes ont été révélées par le FBI dès 2011. Une enquête parlementaire a été diligentée par deux membres du Congrès. Les mouvements du compte bancaire de l'ambassade ont été analysés sur une période de dix ans. Des détournements, des opérations de blanchiment ou encore des actes de corruption ont été découverts, entraînant une demande de clôture du compte.

**19/05 - Les forces armées françaises encadrent un entraînement des forces armées des pays membres de la COI à Antsiranana.** *La Nation* observe que l'armée française est de plus en plus présente à Madagascar depuis la Transition. Les manœuvres « *Diana 2015* » regroupent un millier de soldats dont la plupart sont des commandos. « *Le but majeur de l'exercice est l'entraînement des troupes des forces armées malagasy et des militaires de l'océan Indien à la conduite d'un engagement interallié commun et renforcer la reprise de la coopération opérationnelle de Madagascar avec les pays de la région* » annonce l'Etat-major de l'armée. Pour Madagascar, les corps d'élite figurent en bonne place dans la liste des participants. La France, quant à elle, dépêche des commandos d'élites membres de la légion étrangère, aguerris dans les missions d'interventions spécialisées dans les zones de conflits.

**27/05 - Préoccupés par la procédure de déchéance du chef de l'Etat engagée par les députés, les Etats-Unis déclarent qu'ils soutiennent les efforts entrepris par l'exécutif** afin que le pays émerge de la crise de 2009. Ce qui requiert des efforts de la part de tous les leaders du pays, travaillant ensemble vers l'objectif commun de poursuivre le chemin sur lequel s'est engagée la Grande Ile. L'ambassadeur exhorte les parties prenantes en position de leadership - dont les membres de l'assemblée nationale, en tant que représentants des populations de leurs circonscriptions - à placer en première priorité le bien-être du peuple et à garantir la stabilité nécessaire à l'avenir du pays.

**Le porte-parole du Quai d'Orsay déclare que la France « suit avec attention » les développements de cette affaire.** « *Elle espère qu'une issue politique pourra être trouvée rapidement, de façon à ne pas remettre en cause les acquis* ».

**Les membres du Groupe international de Soutien à Madagascar (GIS-M) ont tenu une réunion extraordinaire** au bureau de liaison de l'UA. La dernière réunion extraordinaire de cette entité remonte à octobre 2014, au lendemain du retour « *inopiné* », de Marc Ravalomanana. 28/05 Dans un communiqué il déclare : « *Tout en respectant la souveraineté de l'Etat malgache, le GIS-M réitère son soutien aux institutions issues des élections démocratiques et en appelle à la prise de responsabilité de toutes les parties prenantes pour assurer la stabilité, la paix et le développement durable du pays dans l'intérêt général du peuple malagasy. Il réaffirme sa ferme volonté de continuer à soutenir Madagascar pour la consolidation de la démocratie et le respect de l'Etat de droit* ». *Midi* observe qu'à la différence des Etats-Unis, le GIS-M prône le « *ni...ni...* ». Ni la déchéance du président de la République, ni la dissolution de l'assemblée nationale, deux Institutions considérées comme étant issues d'élections démocratiques. La communauté internationale dans son ensemble à travers le GIS-M, joue la prudence et ne prend pas ouvertement parti pour l'une ou l'autre.

**Lors de la célébration de la fête nationale norvégienne, le sujet de la déchéance du chef de l'Etat était sur toutes les lèvres.** Les ambassadeurs ont fait part de leur déception mais aussi leur inquiétude. « *Un coup de théâtre. (...) Ils ne se rendent pas compte qu'ils se tirent une balle dans le pied. (...) Je suis déçu face à la situation actuelle, juste au moment où toutes les portes s'ouvrent. (...) Ils n'ont pas conscience de l'impact que cela a sur l'image du pays à l'extérieur, vis-à-vis des investisseurs* », ont lâché certains diplomates. Tous redoutent que la situation aggrave l'attentisme des bailleurs et des investisseurs internationaux, au moment où une délégation du FMI est attendue pour la dernière évaluation de Madagascar avant le feu vert à donner au déblocage des aides internationales.

**Tribune note que « la presse internationale, dans son ensemble, francophone comme anglophone, a fait largement écho de la 'déstitution' de Hery Rajaonarimampianina.** *A peine si on voit une petite phrase qui indique que la 'décision finale revient à la HCC'. Pour l'ensemble de l'opinion internationale donc, Hery Rajaonarimampianina est destitué d'une façon légale en respectant la Constitution. D'autant que la presse internationale a mis en évidence 'l'incompétence' de Hery Rajaonarimampianina comme un des motifs de cette motion de déchéance. L'opération communication des adversaires du chef de l'Etat et de son parti, a bien fonctionné cette fois-ci* ».

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**02/05 - L'enquête Afrobaromètre<sup>7</sup> menée en décembre 2014 met en évidence les problèmes liés à la satisfaction de droits fondamentaux comme l'accès aux soins de santé, à la nourriture et à l'eau potable.** 24 % des ruraux manquent « souvent » de médicaments, contre 12 % de citadins. Si 59 % des urbains n'en manquent « jamais », cette proportion est seulement de 37 % en milieu rural. 45 % des ruraux affirment que leur nourriture est « quelquefois » insuffisante. Seulement un peu plus du quart (28 %) n'ont pas de difficulté pour manger à leur faim, contre 49 % des citadins. La situation alimentaire est relativement moins grave en milieu urbain : 15 % affirment avoir « souvent » des problèmes pour satisfaire leurs besoins en nourriture, ils sont 38 % à rencontrer « quelquefois » la même situation. L'accès à l'eau potable pose aussi problème : 48 % des ruraux en manquent « souvent », alors que cette proportion est de 18 % en ville. 48 % des ruraux n'ont pas « quelquefois » accès à l'eau potable, contre 19 % des citadins. Dans les campagnes, seul 27 % des habitants ont un accès permanent à l'eau potable, contre 63 % en zone urbaine.

**10/05 - L'assemblée nationale adopte de la loi autorisant la ratification de la convention sur les armes à sous-munitions,** signée par Madagascar le 3 décembre 2008. La loi a été déclarée conforme à la Constitution par la HCC.

**13/05 - Le conseil de gouvernement adopte le projet de loi autorisant la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.** La Grande Ile a signé la Charte le 31 janvier 2014. Le texte préconise en particulier le respect de la Constitution, la promotion de l'Etat de droit et des droits de l'homme, la condamnation de tout changement anticonstitutionnel de gouvernement, la tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes, la séparation des pouvoirs, la consolidation de la bonne gouvernance, le pluralisme et la tolérance politique.

## ► Santé

**02/05 - Un hologramme contre les médicaments contrefaits.** Tracer l'origine des médicaments afin de lutter contre les contrefaçons. Tel est l'objectif du ministère de la santé qui a signé un partenariat avec la société Hologram Industries, représentée à Madagascar par sa filiale Ametis. « *C'est un système simple, de haute technologie, qui permet d'authentifier et de tracer les médicaments par l'apposition d'étiquettes infalsifiables de couleurs différentes. Le circuit de distribution sera ainsi plus sûr. C'est l'un des moyens utilisés pour la lutte contre les médicaments contrefaits et le marché illicite qui sévissent actuellement dans notre pays* », indique le ministre de la santé. Les médicaments importés livrés aux grossistes seront étiquetés, après analyse par l'agence des médicaments, selon leur provenance, avec un code couleur spécifique pour chacun des canaux de distribution : secteur public, secteur privé et dons. Reste à savoir si ce dispositif sera en mesure d'endiguer le commerce très florissant de produits contrefaits en provenance d'Inde ou de Chine...

**12/05 - 119 personnes décédées du paludisme depuis le début de l'année.** Les autorités sanitaires sont en alerte dans la capitale. Le paludisme autochtone menacerait plusieurs quartiers. Dix régions sur 22, des Hautes Terres en passant par l'Ouest et le Sud-Ouest, sont touchées par la multiplication des foyers de paludisme. Au total 67 communes dans 41 districts. En 2014, près de 400.000 cas ont été recensés dans le pays. Le nombre des victimes n'a cessé d'augmenter ces trois dernières années. Le directeur du programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) redoute un épuisement du stock de médicaments. Un redéploiement de médicaments d'une zone à une autre doit être organisé pour prévenir les ruptures de stocks. Le responsable déplore l'insuffisance du financement de l'État. La lutte contre le paludisme repose pour l'essentiel sur le Fonds Mondial et l'USAID. 50 enfants auraient succombé au paludisme à Betroka, dans le Sud. Cette recrudescence inquiétante du paludisme trouverait son origine dans la dégradation de l'hygiène publique et la misère extrême qui dissuade les populations de se rendre au centre de santé le plus proche, préférant se confier à des charlatans.

**L'agence APOI dénonce le détournement de l'usage des moustiquaires fournies aux populations des zones côtières.** « *Les moustiquaires ne vont jamais couvrir les lits des enfants, dans le meilleur des cas, ce sont les parents qui les utilisent, mais le plus souvent elles servent à pêcher dans les lagons tout ce qui traîne, notamment les alevins et de multiples espèces animales microscopiques* », rapporte un membre d'une ONG qui milite pour la protection des ressources naturelles.

**21/05 - Le directeur national du programme de lutte contre le paludisme, le docteur Arsène Ratsimbaoa, suspecte un détournement de médicaments ACT** [associations médicamenteuses contenant de l'artémisinine], destinés au traitement du paludisme. Dans le Sud, « *des médicaments ACT sont vendus cinq*

<sup>7</sup> <http://www.afrobarometer.org/results/results-by-country-a-m/madagascar> et <http://www.dial.ird.fr/enquetes-statistiques/enquetes-afrobarometre>

cent Ariary, voire mille Ariary dans les dépôts de médicaments. Pourtant, ceux-ci doivent être gratuits dans les centres de santé de base (CSB), car, ils sont fournis par le Fonds Mondial pour la lutte contre le paludisme, le Sida et la tuberculose », affirme le directeur. Une enquête est en cours. Mise à part cette suspicion de « détournement » des médicaments, l'autre frein dans le traitement du paludisme, évoqué par le docteur Arsène Ratsimbaoa, est la fermeture de certains sites communautaires qui devaient prendre en charge les patients des villages situés à plus de 5 km des formations sanitaires. Le directeur du PNLP évoque la possibilité d'introduire la lutte contre le paludisme dans les programmes scolaires, d'instaurer des « dina » [pacte communautaire] pour ceux qui utilisent les moustiquaires à d'autres fins, de renforcer le contrôle des médicaments distribués dans les CSB et surtout de sensibiliser la population à fréquenter les formations sanitaires. Le ministère de la santé publique annonce qu'il dispose de 10,6 millions moustiquaires imprégnées d'insecticides, qui devront être réparties avant la prochaine saison des pluies.

**19/05 - La conjonctivite virale se propage dans toutes les régions. Plus de 8.000 cas sont actuellement enregistrés.** La région orientale est la plus touchée. Le ministre de la santé publique a déclaré que la conjonctivite qui se répand actuellement provient des eaux stagnantes. Au début, la conjonctivite est virale mais devient bactérienne par la suite. La maladie a été introduite à Madagascar par un individu en provenance de La Réunion.

**Projet de recrutement de 523 paramédicaux dès cette année,** annonce le ministre de la santé, en réponse aux syndicalistes paramédicaux qui ont engagé une épreuve de force avec le ministère. Les diplômés des instituts de formation en paramédicaux (IFP) étant presque tous recrutés, il sera fait appel aux diplômés des nombreuses institutions de formation privées qui ont fleuri à travers le pays et dont le niveau est controversé. Le ministre assure que ces renforts seront recrutés par concours et que les admis bénéficieront de six mois de recyclages avant de rejoindre leur poste. Le but du projet est de rouvrir tous les centres de santé de base (CSB) fermés durant la crise politique, au nombre de 241. Il faudra également pourvoir les formations sanitaires publiques désertées par les médecins.

## ► Droits des femmes

**06/05 - Le dernier rapport de l'ONG internationale « Save the Children » sur la situation des mères dans le monde fait état de la grande fragilité des mères africaines, dont les mères malgaches.** Pour le critère synthétique de vulnérabilité, la Grande Ile est classée 155<sup>ème</sup> sur 177 pays, en régression de 11 places par rapport à 2014. Le classement est établi par la combinaison de cinq indicateurs : la santé maternelle, le bien-être des enfants, le niveau d'éducation, la situation économique et le statut politique. L'indice du risque de décès maternel sur la vie entière est de 47 pour 1000 contre 13,6 pour le pays le mieux placé, la Norvège. L'indice du bien-être des enfants fait état d'un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 56 % à Madagascar contre 3 % pour le pays en première position. L'indice du niveau d'éducation, en nombre d'années de scolarisation, est estimé à 10,3 à Madagascar. Or, l'éducation est un droit de l'homme fondamental et un puissant facteur déterminant la qualité de vie. De nombreuses études mettent en évidence une solide corrélation entre le nombre d'années d'études et un certain nombre de résultats importants dans la vie, dont le revenu, la santé et la participation civique. Et lorsqu'une fille reçoit une éducation, ses enfants ont de meilleures chances d'être en bonne santé et bien scolarisés. En matière de statut politique (participation des femmes au pouvoir), le ratio est est 20,5 % pour Madagascar contre 43,6 % pour le pays le mieux classé.

**17/05 - La méconnaissance des lois par les femmes malgaches favorise les violations à leur encontre, écrit l'ONG Sud-africaine Gender Links<sup>8</sup>.** Malgré la ratification par Madagascar de plusieurs lois sur les droits humains, de nombreuses femmes ignorent encore ces instruments juridiques et sont incapables de prendre leur place dans la société. Cette méconnaissance fait qu'elles soient des victimes passives de violence basée sur le genre. Les récentes statistiques montrent que la situation des femmes malgaches est alarmante. Pourtant la Grande Ile dispose depuis 2000 d'une politique nationale de promotion de la femme, qui vise en outre à lutter contre les violences faites aux femmes et aux adolescentes et à assurer une meilleure intégration du concept du genre dans les programmes de santé et de santé de la reproduction. Un projet de loi concernant la parité hommes/femmes à être proposé par le gouvernement de la Transition mais la session parlementaire qui devait lui être consacrée a été ajournée. Et depuis l'avènement de la IV<sup>ème</sup> République, aucune proposition de loi n'a été présentée. En attendant, les lois continuent à être bafouées et les femmes à être abusées. Les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays depuis 2008 ont tendance à oublier que Madagascar est non seulement signataire du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement mais qu'il l'a aussi ratifié.

<sup>8</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/05/60/448497/104175677.pdf>

## ► Exécutions extrajudiciaires, insécurité, justice, conditions carcérales

**08/05 - Un gendarme lynché à mort, un autre blessé par une foule en colère dans le district d'Ambilobe.** Ces deux membres des forces de l'ordre assuraient la sécurité d'un conducteur de tracteur occupé à détruire les récoltes de la population d'un fokontany obtenues sur un terrain dont la propriété leur était contestée. Un attroupement s'est formé et c'est en voulant s'en prendre manu militari à un chef de famille que le premier gendarme a dû affronter la vindicte populaire. Roué de coups, il en est mort. Son fusil lui a été dérobé par des habitants. Un second gendarme a été grièvement blessé. Des renforts ont été envoyés pour prévenir d'autres débordements. Le litige foncier à l'origine de ce drame datait de plusieurs années. En novembre, la personne qui affirme être propriétaire de ces terres a expulsé plus de 30 familles. Celles-ci, sans abri ont été accueillies par la commune d'Ambilobe. Une énième vindicte populaire qui est l'illustration de l'absence de confiance de la population envers la justice et le pouvoir, déplore *La Vérité*.

**13/05 - Vindicte populaire évitée de justesse à Sainte-Marie.** Depuis le début du mois, des crises nerveuses inexplicables et jugées inquiétantes frappent environ deux cents adolescentes de 14 à 16 ans, dont la plupart ont été mises à l'abri à la mission catholique. Les victimes sont scolarisées dans six écoles publiques et privées de l'île. La rumeur attribue ces phénomènes à des actes de sorcellerie, dont se serait rendu coupable un septuagénaire. L'homme a été agressé par une foule en furie venue nuitamment mettre le feu à son domicile après avoir découvert une poupée vaudou décapitée et démembrée suspendue à une corde avec des grigris. Il a échappé à la lapidation. Le fokonolona a eu le temps de le livrer à la police. « *Ce fléau continue de semer la terreur dans l'île de Sainte-Marie* », écrit le site *housseniawriting*.

**22/05 - Menace de vindicte populaire à Ivato.** Le fokonolona a tenté de se faire justice à l'encontre de six personnes dont une femme, surpris en train de consommer de la drogue. Des riverains les avaient soupçonnés d'appartenir à un gang de détrousseurs armés de bois ronds hérissés de clous qui terrorisent le secteur.

**09/05 - Les périphéries de la capitale n'échappent pas au phénomène dahalo, s'inquiète La Nation.** La population paraît impuissante à faire face à la situation et s'efforce de s'adapter aux risques encourus. Les attaques se multiplient sur les pistes locales et les déplacements de nuit sont devenus très risqués. « *Le pays entier s'est enfoncé progressivement dans l'insécurité au fil des ans* », déplore le quotidien.

**08/05 - Antsalova : le fokonolona tombe dans une embuscade.** Tombés dans un guet-apens tendu par une dizaine de dahalo lourdement armés embusqués au cœur des montagnes, avec deux bouviers pris en otage, six villageois ont été mitraillés. Deux d'entre eux se trouvent entre la vie et la mort. Les assaillants se sont emparés d'une quarantaine de bovidés. Les échanges de coups de feu ont fait rage durant plusieurs heures. Une partie du troupeau a pu être récupérée. Les deux otages ont été libérés sains et saufs.

**23/05 - Ankazoabo-Sud : deux gendarmes et trois paysans tués.** Une bande armée de 14 individus s'est emparée de 120 zébus. Les villageois, accompagnés de gendarmes, ont été pris dans un guet-apens et ont été la cible de tireurs embusqués. Les dahalo ont pu s'enfuir avec les chargeurs et les uniformes des gendarmes abattus. De récentes enquêtes ont apporté la preuve que les malfaiteurs conduisent les troupeaux volés en des lieux reculés de la RN7, où des camions les prennent en charge pour les conduire vers les abattoirs de centres urbains. La viande se retrouve sur les étals des marchés ou est exportée, probablement grâce à de complicités haut placées.

**29/05 - Vingt-six gendarmes de Toliara ont lancé un assaut sur le village de Maromiandra, censé être un repaire de bandits. Un dahalo a été abattu et une trentaine de maisons incendiées.** Tout avait commencé il y a plusieurs mois avec des vols et des attaques à main armée quotidiens. « *Par mesure de précaution, nous avons utilisé des balles incendiaires et des grenades afin de cerner les dahalo. De ce fait, une trentaine de maisons ont été brûlées, dont celle du maire de Maromiandra qui n'est autre que le frère du chef des dahalo* », a précisé le commandant de gendarmerie. Une autre opération est annoncée pour les prochains jours pour tenter de capturer le chef de bande.

**08/05 - La police nationale souhaite se doter de drones pour lutter contre le banditisme, notamment dans la capitale.** En raison de la faiblesse de leurs effectifs, les forces de l'ordre estiment que l'utilisation de ces appareils est l'une des solutions pour rétablir la sécurité. Ils faciliteraient la poursuite des malfaiteurs. Les véhicules de police seraient également équipés de GPS afin de trouver facilement les voies qu'ils empruntent. Des caméras de surveillance seront mises en place dans des lieux stratégiques. Les partenaires internationaux sont sollicités pour participer financièrement à ces acquisitions. Cette décision a été adoptée suite au voyage effectué par le ministre de la sécurité publique, le contrôleur général de police Blaise Richard Randimbisoa, au sommet « *Africa Safe City* » de Cape Town en Afrique du Sud.

**21/05 - Trafics d'armes - Le conseil du gouvernement adopte la suspension d'autorisation d'introduction d'armement de deuxième catégorie ainsi que l'autorisation de première détention.** Selon le ministre de l'intérieur, cette mesure est motivée par le souci de lutte contre l'insécurité. Le ministère de l'intérieur et ceux en charge de la sécurité et de la défense devraient procéder à l'inventaire des détenteurs d'armes de cette catégorie.

**22/05 - Pour renforcer la lutte contre l'insécurité, le premier ministre annonce le recrutement de 1.200 gendarmes et de 870 policiers.** Le ministère de la défense prévoit par ailleurs la formation et la mise en place d'unités de commandos d'élite. La lutte contre les vols de bœufs sera intensifiée.

**29/05 - L'insécurité sévit dans la région Betsiboka.** Selon une source policière, des individus malintentionnés abusent de l'application des « *dina* » [pactes villageois] à des fins personnelles. La gendarmerie enregistre régulièrement des plaintes concernant des actes de banditisme ou des vols de bœufs imputables à des individus qui prétendent agir dans le cadre de ce pacte dont la population demande la suspension. Le tribunal de Mahajanga a lancé un rappel à l'ordre sur l'application de ce « *dina* ».

**21/05 - Le danger islamiste menace Madagascar. La vigilance est de mise, de l'avis du général Béni Xavier Rasolofonirina, chef d'Etat-major de l'armée.** « *Madagascar doit faire attention aux menaces transversales telles que les trafics en tout genre, la prolifération des groupes mafieux, la migration clandestine, les extrémismes religieux qui cherchent à appâter les couches laborieuses... Nous devrions tirer des leçons des expériences des autres pays* », prévient-il. Interrogé sur cette question des menaces de l'islamisme radical, le SG du ministère de l'intérieur, Philibert Hervé Andriamanantsoa, rappelle que les lois et la Constitution affirment la liberté religieuse et interdisent toute discrimination fondée sur les croyances religieuses. De ce fait, les missionnaires appartenant à des groupes religieux se déplacent librement sur le territoire. Face à ces nouvelles menaces, le ministère annonce que le contrôle des associations religieuses qui s'implantent dans le pays sera renforcé. Le conseil des ministres de la COI a pris la décision de mandater le secrétaire général de l'organisation pour établir des contacts avec les services ou organismes concernés en vue de l'institution d'une communauté du renseignement.

**12/05 - La loi abolissant la peine de mort, adoptée par l'assemblée nationale le 10 décembre 2014, a été déclarée par la HCC conforme à la Constitution le 7 janvier.** Sa promulgation par le chef de l'Etat est intervenue le 2 février mais le texte n'est toujours pas paru au JO.

**22/05 - Les droits de la défense non respectés.** L'ordre des avocats demande l'application et le respect de l'article 13 de la Constitution qui stipule que « *l'Etat garantit la plénitude et l'inviolabilité des droits à la défense devant toutes les juridictions et à tous les stades de la procédure, y compris celui de l'enquête préliminaire, au niveau de la police judiciaire ou du parquet. Toute pression morale et/ou toute brutalité physique pour appréhender une personne ou la maintenir en détention sont interdites. Tout prévenu ou accusé a droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie par une décision de justice devenue définitive. La prévention préventive est une exception* ». Il demande au chef de l'Etat de promulguer le texte de loi assurant les droits de la défense, en application des engagements qu'il avait pris. Actuellement, la plupart des prévenus ne sont pas assistés d'un avocat et la détention préventive est la règle pour ceux qui n'ont pas les moyens, quel que soit le délit ou le crime qui leur est imputé.

**06/05 - Le syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) condamne des « affectations arbitraires et disciplinaires » obéissant, selon lui, à des motivations politiques.** Il rappelle que la Constitution stipule que « *les magistrats du siège sont inamovibles. Ils ne peuvent recevoir sans leur consentement aucune affectation nouvelle* ». Le syndicat affirme que toutes les réclamations concernant ces nominations sont systématiquement rejetées par le CSM. Au moins une centaine de juges auraient déclaré avoir été victimes de ces affectations illégales. Certains, parmi eux, seraient même des délégués syndicaux qui bénéficient à ce titre d'une protection particulière. Le SMM rappelle à l'exécutif que l'Etat de droit exige une justice indépendante et autonome. Il déplore en outre diverses attaques systématiques dont plusieurs magistrats auraient fait l'objet ces derniers temps, la dernière en date concernant l'affaire de braconnage supposé de flamands roses par un ancien ministre dans la région de Toliara. Le recours à la grève n'est pas écarté. L'option doit être débattue au cours d'une journée de réflexion organisée par le syndicat.

**09/05 - Surpopulation carcérale : 3.400 détenus à la maison centrale d'Antanimora alors que l'établissement ne peut en accueillir que 800.** Des conditions de détention inhumaines « *aussi bien moralement que physiquement* », selon le CICR. Cette situation est le fait de presque tous les établissements de la Grande Ile, de l'aveu même du DG de l'administration pénitentiaire. L'insuffisance des budgets de fonctionnement aggrave la situation. Seuls quelques dizaines de détenus peuvent échapper à ces conditions en effectuant des « *corvées extérieures* » ou bénéficier d'une liberté conditionnelle. « *Pour le travail en concession ou sur un camp pénal, le détenu peut amener sa famille. Il travaillera la terre et la moitié de la récolte*

reviendra à l'État », explique un agent de l'administration pénitentiaire. « Il faut que les détenus soient traités avec dignité et humanité », souligne Ferraro Romaric, délégué du CICR à Antananarivo. A noter que le comité soutient structurellement plus de 20 établissements pénitentiaires à Madagascar.

## ► Emploi, traite des personnes, émigration clandestine, éducation

**02/05 - A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail du 28 avril, le BIT a exhorté la Grande Ile à avancer dans la ratification des conventions internationales afférentes.** Il est difficile d'imaginer la promotion d'un travail décent sans avoir appliqué les normes internationales, déclare Aenaes Chapinga Chuma, sous-directeur du BIT et directeur régional pour l'Afrique. La mise en place de systèmes efficaces de gestion de la sécurité et de la santé au travail s'impose dans tous secteurs, formels comme informels. Objectifs : garantir à chaque travailleur d'être épargné des maladies professionnelles et des accidents du travail et permettre aux entreprises de tirer profit d'une croissance de leur productivité résultant de la performance de leur capital humain.

**08/05 - 50 % des jeunes malgaches sont sans emploi. 80 % d'entre eux n'ont pas de travail décent, selon Christian Ntsay, représentant local du BIT.** La situation de Madagascar est jugée particulièrement préoccupante. Raison pour laquelle la Grande Ile fait partie des pays africains dotés d'un Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD), pour une durée de quatre ans (2015-2019). Le programme a été co-signé avec les syndicats de travailleurs et le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM). L'OIT appuiera les projets gouvernementaux et participera au renforcement des capacités des syndicats. Mais la mise en œuvre de ce programme d'un coût estimé à près de 16 millions de dollars nécessite la recherche de financements. Pourtant, il y a urgence, clame José Randrianasolo, coordonnateur général de la Conférence des travailleurs de Madagascar. « Neuf employés sur dix ne bénéficient pas de couverture sociale », a-t-il rappelé. Le directeur régional du BIT pour Afrique qui participait à cette manifestation, devait également profiter de son séjour dans la Grande Ile pour valider le code de conduite national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et contre le tourisme sexuel impliquant les enfants.

**07/05 - Une vague de 300 travailleurs s'apprêtent à partir pour l'Arabie Saoudite.** « C'est pour y trouver du travail stable et rentable en fonction de leur compétence et leurs diplômes », selon les explications d'Omar Camille Mektoub, directeur administratif d'une société dénommée *Labaïcka* qui serait la filiale d'une grande compagnie, la *Saudi Manpower Solutions Company*. Le départ de ces migrants est prévu le 23 mai, pour des contrats de deux ans renouvelables. La société affirme que les formalités ont été accomplies et que l'Etat a accordé une dérogation pour cette opération qui s'adresse à des travailleurs des deux sexes possédant un certain niveau de qualification. Elle refuse d'être assimilée à ces agences de placement qui continuent d'exercer leurs activités au mépris des lois. Les informations véhiculées dans les médias concernant les trafics de personnes en Arabie Saoudite ne sont que « diabolisation de la situation des travailleurs malgaches dans ce pays », affirme Omar Camille Mektoub, qui tente de rassurer l'opinion en déclarant : « Le ministre de la fonction publique, du travail, et des lois sociales, Maharante Jean de Dieu, accompagnera ces jeunes travailleurs malgaches en Arabie Saoudite pour y constater de visu toutes les conditions d'accueil de ces migrants, et par la même occasion signera un accord bilatéral entre Madagascar et le Royaume d'Arabie Saoudite pour marquer l'ouverture d'une coopération économique entre les deux pays ». Midi observe toutefois que le ministère de tutelle affirme « ne pas être au courant de l'existence de toutes ces démarches mentionnées par Omar Camille Mektoub. (...) Certes, nous avons déjà pensé à la levée de cette suspension, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet. La personne en question a déjà demandé l'abrogation de celle-ci mais jusqu'ici nous avons toujours refusé. Nous ne sommes pas encore en mesure de dire que le ministre en personne va partir en Arabie Saoudite pour cette signature d'accord de coopération bilatérale ». *Labaïcka* souligne qu'il s'agit d'un premier contingent de migrants, d'autres devraient suivre.

**26/05 - Départ annulé pour environ deux cent travailleurs à destination de l'Arabie Saoudite.** Les candidats à l'expatriation étaient des paramédicaux, de femmes de ménage, de balayeurs des rues... La direction des travailleurs déplacés au sein du ministère de la fonction publique, du travail et des lois sociales réitère que l'envoi des travailleurs dans les pays du Golfe et du Moyen-Orient reste suspendu jusqu'à nouvel ordre.

**09/05 - Un réseau clandestin d'envoi d'employées au Moyen Orient démasqué.** En procédant au démantèlement d'un réseau de trafiquants, le service central des enquêtes spécialisées a mis la main sur une montagne de dossiers falsifiés ainsi que sur des centaines de cachets usurpés. Le réseau aurait envoyé depuis plus d'un an des dizaines de travailleuses dans les pays du Golfe, bien que l'interdiction d'expatriation vers ces destinations ait été décidée par le gouvernement en 2013. « Ces trafiquants sont de mèche avec des agences de placements. Ils se chargent de trouver les jeunes femmes désireuses de travailler dans ces pays en quête de main d'œuvre domestique », lance le commissaire Mamy Jean-Jacques Andrianisa, directeur des renseignements et du contrôle des migrations au ministère de la sécurité publique.

« Ces individus ne reculent devant rien. Ils vont jusqu'à fabriquer des identités à des mineures pour parvenir à leurs fins. (...) Outre les pièces frauduleuses retrouvées lors de la perquisition, nous avons au passage découvert des cartes nationales d'identité ainsi que des passeports biométriques et électroniques », poursuit-il. Ont également été saisis de faux certificats de résidence, de scolarité et de célibat. Huit suspects ont été interpellés, dont le cerveau du réseau, une femme de 35 ans. Les enquêteurs sont remontés jusqu'à un gérant de cybercafé où de vrais documents sont scannés pour en produire des faux, enregistrés dans des districts difficiles d'accès tels que Marolambo, Mananara Avaratra et Befotaka.

**11/05 - Le ministère réaffirme la décision de suspension de l'envoi de travailleurs dans les pays du Golfe et du Moyen-Orient.** La direction des travailleurs déplacés du ministère de la fonction publique, du travail et des lois sociales appelle la police de l'air et des frontières à faire preuve de vigilance et à appliquer les dispositions gouvernementales.

**21/05 - Emigration clandestine : une embarcation avec une vingtaine de personnes à bord a fait naufrage sur les côtes malgaches au large de Nosy-Be en voulant rejoindre Mayotte.** Quatre enfants et quatre femmes ont trouvé la mort, on compterait huit disparus. En pleine mer, la vedette à bord de laquelle où ils se trouvaient serait tombée en panne, engendrant une panique généralisée. Le propriétaire de la vedette, un ressortissant étranger, a disparu en sautant par-dessus bord. Deux des quatre rescapés ont été placés en garde à vue. Selon *Midi*, il existe à Nosy-Be un réseau travaillant pour les candidats à l'émigration. Pour *Tribune*, il est fort probable qu'il ne s'agisse pas d'une première opération de transports de clandestins mais seulement de la première qui ait été portée à la connaissance du public, en raison de ce naufrage dramatique. La traversée qui dure environ huit heures en vedette coûterait entre 650 et 1.000 euros, selon le type d'embarcation utilisé. L'agence portuaire, maritime et fluviale (APMF) explique que lui est impossible de couvrir toutes les côtes de Madagascar, incapable qu'elle est déjà de contrôler les exportations illicites de bois précieux... Pour *La Vérité*, « le transport des clandestins vers Mayotte est une pratique courante à Nosy Be et les autorités de la localité en sont bien informées. (...) Des bateaux sans le moindre numéro d'immatriculation sont utilisés par des présumés pilotes sans permis de navigation ».

**08/05 - Boursiers d'Etat en Chine : risque de blocage des soutenances et de non-renouvellement des visas.** « Près de 37 mois de bourses restent, à ce jour, impayées et les étudiants n'ont plus la possibilité de régler leur loyer et leurs frais de scolarité. Certains étudiants arrivent, cette année, en dernière année d'études avant l'obtention de leur diplôme. Ils risquent de ne pas pouvoir soutenir leur mémoire ou leur thèse, tant que les arriérés ne sont pas payés », s'inquiète l'une de leurs porte-parole. Ils risquent, par ailleurs d'être privés de visa. Certains, confrontés à la maladie, ont dû renoncer à des soins. Des étudiants boursiers dans d'autres pays, notamment en France, seraient confrontés aux mêmes difficultés.

**27/05 - Les 273 étudiants boursiers en Chine devraient être expulsés à la fin ce de mois** par le gouvernement chinois si l'Etat malgache ne paye pas leurs arriérés s'élevant à 5 millions d'euros par an. Ces étudiants n'ont pas pu renouveler leur visa depuis un an, toujours faute de moyens.

**11/05 - Le mouvement de grève des étudiants pour non-paiement des bourses d'étude s'étend.** L'université de Mahajanga s'est ralliée au mouvement qui affecte plusieurs établissements de la capitale. Ils réclament le paiement de trois mois de bourses et d'indemnités de stage.

**21/05 - Education pour tous : constat d'échec pour Madagascar.** Seul un objectif sur les six recommandés dans le cadre du forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en 2000 est atteint. Il s'agit de l'égalité du genre en termes d'accès à l'éducation. Les cinq objectifs restants ne sont réalisés qu'à 30 %. Parmi ces objectifs, figurent l'amélioration de l'éducation de la petite enfance, l'accès de tous les enfants à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, l'amélioration de l'éducation des jeunes, l'alphabétisation des adultes et enfin l'amélioration de la qualité de l'éducation de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables. Le manque de ressources, le changement répétitif de décideurs, notamment de dirigeants politiques en charge de l'éducation, ou encore la dispersion des activités de sensibilisation menées par la société civile, sont à l'origine de ces mauvais résultats.

**22/05 - Etablissements d'enseignement supérieur non agréés.** Jean-Michel Andrianasolo, directeur du cabinet du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, souligne que bon nombre de pseudo écoles supérieures ne possèdent pas d'agrèments du ministère de l'enseignement supérieur ou du ministère de l'enseignement technique.

## ► Médias

**04/05 - Liberté de presse : le droit à l'accès à l'information pointé du doigt.** Gérard Rakotoniana, président de l'ordre des journalistes (OJM), s'est félicité, lors de la célébration de la Journée mondiale de la liber-

té de presse, de la bonne voie empruntée par Madagascar. « *La mise en place de l'ordre des journalistes depuis l'année dernière constitue un pas vers la liberté de presse. Madagascar est remonté ainsi au 64ème rang, sur 180 pays en matière de liberté de la presse. Toutefois les journalistes se plaignent de la difficulté à accéder aux informations* », a-t-il lancé. Les ministères sont toujours très réticents à communiquer et à répondre aux interpellations des journalistes. L'ambassadeur des Etats-Unis s'est lui aussi félicité des progrès accomplis.

**05/05 - L'Express s'interroge sur l'allégement des sanctions prévues pour les délits de presse dans le projet de code de la communication.** « *L'actuelle loi sur la communication sanctionne ces délits de un mois à un an de prison et d'une amende de 20.000 à 600.000 Ar. (...) Au nom de la modernité qui veut que les délits de presse ne soient plus sanctionnés que par des amendes, la majorité des participants aux ateliers d'élaboration de l'avant-projet de code de la communication ont décidé qu'il était temps d'alléger les peines encourues par les racistes, les xénophobes et autres champions de la discrimination basée sur la race, l'ethnie et la couleur de la peau. Avec le projet de code de la communication en discussion au niveau du conseil de gouvernement, la peine pour des crimes aussi graves que le racisme, la xénophobie, la haine raciale ou la discrimination sexiste a été particulièrement allégée* ». Il n'est plus question que d'une amende de 1 à 3 millions Ar. Et pour tomber sous le coup de sanctions, il faudra qu'il y ait eu injure, c'est-à-dire « *expression outrageante, termes de mépris ou invectives ne renfermant l'imputation d'aucun fait* ». « *Et quand on sait que 'outrage aux bonnes mœurs', une notion pouvant ouvrir la voie à des dérives d'arbitraire, demeure un délit passible d'amende, on est en droit de se dire que les participants au processus d'élaboration du nouveau code semblent préférer sanctionner ceux qui font outrage à ces 'bonnes mœurs' plutôt que ceux qui n'hésiteront pas à instiller dans le subconscient collectif des messages de haine raciale, de xénophobie, et de discrimination liées au sexe ou à la religion* ».

**08/05 - Panique dans les chaînes audiovisuelles publiques suite à une rumeur de prise de pouvoir.** L'alerte a été donnée par le ministère de la communication, de l'information et des relations avec les institutions. « *Nous avons reçu des informations sur une tentative de prise illégale de la radio et de la télévision nationale, et nous avons communiqué les renseignements relatifs aux menaces à l'Etat-Major Mixte Opérationnel de la Région Analamanga* », indique une source. Les responsables de chaînes ont été invités à prendre des mesures de protection. Des forces d'intervention ont été dépêchées pour assurer la sécurisation des sites. « *Aucun incident n'est enregistré jusqu'à présent. Toutefois, nous restons très vigilants* », a indiqué le commandement de l'Emmo/Reg. « *Nous assurons également des patrouilles régulières autour des sites car cette partie de la capitale est très stratégique* », insiste la source. Cette menace est la seconde en 24 mois. Un cas similaire s'était produit quelques jours avant la présidentielle de 2013. Une fausse alerte qui avait déjà fortement mobilisé l'Emmo/Reg.

**11/05 - La radio MBS appartenant à Marc Ravalomanana procède à des essais techniques** après plusieurs années d'interruption. Elle avait été incendiée lors des pillages du 26 janvier 2009. Même si le directeur de publication ne l'a pas dit clairement, le principe de cette réouverture aurait été décidé dans le cadre de l'application des résolutions adoptées lors des assises pour la réconciliation nationale. Officiellement, aucune mesure administrative spécifique n'interdisait à MBS de continuer à émettre mais un décret adopté par le régime de Transition en 2009 avait stipulé que « *les stations fermées durant plus de trois mois sont fermées d'office* ». L'abrogation attendue de ce décret pourrait concrétiser la volonté du gouvernement de rouvrir les stations fermées durant la crise mais pour le directeur général de la communication du ministère de tutelle, Guy-Laurent Ramanankamonjy, la radio n'en est encore qu'aux essais techniques et n'a pas encore reçu l'autorisation d'émettre. Certains matériels de la station ont été confisqués et restent introuvables. Tribune s'étonne des réserves émises par le ministère de la communication, alors que *radio Fahazavàna* appartenant à l'Eglise FJKM ait reçu l'autorisation de reprendre ses émissions. Le site explique ce « *deux poids deux mesures* » par l'appartenance du chef de l'Etat à cette Eglise protestante. Il faut s'attendre, dit-il, à ce que le ministère de la communication multiplie les vexations et procédures administratives pour différer la réouverture de la station. Le sort de la TV MBS reste en suspens. « *Les temps changent, la MBS a maintenant une vocation commerciale* », a précisé le directeur de publication. « *Nous sommes ouverts à toute tendance politique, mais nous n'acceptons aucun propos provocateur. Nous ne diffusons que de la musique sur la radio pour l'instant* », a-t-il assuré.

**13/05 - Le ministère de la communication ordonne la cessation immédiate des émissions de la radio MBS.** Il menace de faire procéder à la saisie des matériels ou à la mise sous scellés de son émetteur. Selon le ministère, faute d'avoir été utilisée durant une période indéterminée, sa licence se trouve annulée d'office. Si la station veut réémettre, elle doit déposer une nouvelle demande. Le ministère soutient par ailleurs qu'en février 2009, la société MBS a été dissoute pour céder la place à la société Mada Audiovisuel. « *Non seulement, la MBS est déjà dissoute administrativement, mais également on ne connaît pas qui est son directeur de publication* ». Le ministère évoque en outre le non-règlement d'arriérés fiscaux. L'équipe de MBS a immédiatement contre-attaqué en affirmant que la société n'avait pas été dissoute et qu'aucun acte administra-

tif ou judiciaire n'avait acté sa fermeture. Ce sont les pillages dont elle a été victime qui l'ont contraint à cesser d'émettre. Les fréquences utilisées à l'époque restent disponibles, contrairement aux allégations du ministère. Le bureau de l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) condamne la déclaration du ministère de tutelle, jugée « *contraire aux principes de la liberté de la presse et à la liberté d'expression* ». Il demande au ministre de respecter l'engagement qu'il avait pris d'œuvrer dès sa prise de fonction à la réouverture de toutes les stations fermées durant la Transition. L'interdiction de réouverture est perçue par l'OJM comme « *une initiative visant à ternir l'image du président de la République* ». Tribune rappelle que MBS employait avant la crise 300 personnes à travers le pays. Pour L'Express, « *cette évolution de la situation semble démentir l'existence d'un accord politique pour la reprise des émissions de MBS dans le cadre de la réconciliation nationale. Elle pourrait également signifier que le ciel n'est pas encore tout bleu entre Hery Rajaonari-mampianina et l'ancien président. Une rencontre entre les deux personnalités a eu lieu au palais d'Iavoloha* ».

MBS TV a repris à son tour ses émissions et le quotidien malgache « *Ny Vaovaontsika* » appartenant également à la famille Ravalomanana reparait.

#### **27/05 - Radio MBS débute ses émissions malgré les injonctions du ministère de la communication.**

La station a pu, par exemple, retransmettre des échos du congrès du TIM, fondé par son propriétaire Marc Ravalomanana. Le directeur affirme que les ponts ne sont pas coupés avec le pouvoir et que des négociations sont en cours.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Exploitation des ressources naturelles, agrobusiness, foncier**

**04/05 - La validation du plan d'action pour l'assainissement des bois de rose se fait attendre.** Le nouveau décompte des stocks saisis doit néanmoins être mis en œuvre durant le 1<sup>er</sup> semestre, selon un responsable du ministère de l'environnement. « *Nous sommes actuellement en cours de planification. Les nouveaux systèmes de décompte et de marquage ont été déterminés. Le chronogramme est déjà défini pour chaque activité. Toutes les procédures sont en cours de validation par la Banque mondiale* », confie le directeur de cabinet. Le conseil de gouvernement a entériné la création la commission chargée de la gestion de ces stocks. La Banque a annoncé l'octroi d'un financement de 4 millions de dollars pour procéder à l'assainissement des bois saisis par l'État mais le décaissement ne se fera qu'après validation du plan d'action. Cette nouvelle campagne vise à renforcer les campagnes précédentes, en y intégrant les nouveaux stocks. Aucun détail sur le système de recensement n'a été divulgué. « *C'est un domaine sensible, nous ne pouvons pas nous permettre de diffuser une information sans l'accord des institutions concernées* », explique le ministère.

**14/05 - Armand Marozafy, coordinateur adjoint de Lampogno, un réseau qui milite pour la gestion et la préservation des ressources naturelles de Masoala (district de Maroantsetra) placé sous mandat de dépôt fin avril.** Deux opérateurs touristiques très connus de la région l'accusent de diffamation. A l'origine de la poursuite, la publication sur Facebook par un tiers, le 14 février, d'un rapport confidentiel relatif à l'existence de coupes et d'exportation illicites de bois précieux. Ce document a été envoyé sous le sceau de la confidentialité aux partenaires de Lampogno, dont des bailleurs de fonds internationaux. Le porte-parole de l'association se demande comment ce dossier a pu tomber entre les mains de cette personne qui l'a posté sur Facebook. Les membres du réseau craignent que tous ceux qui se dresseront contre le pillage des ressources naturelles ne subissent désormais le même sort. Il est déjà fréquent que ceux qui osent dénoncer les pillers soient menacés de mort ou intimidés, leurs maisons incendiées. Lampogno interpelle les autorités afin qu'elles prennent leurs responsabilités en ouvrant une enquête sur les trafics qui perdurent dans cette région, en dépit de l'intervention d'un hélicoptère sensé sécuriser le secteur.

**23/05 - Selon RFI, Armand Marozafy, a été condamné à six mois de prison ferme par le tribunal de Maroantsetra et 12 millions Ar de dommages et intérêts** en application de la nouvelle loi sur la cybercriminalité. « *Si les nouvelles de Maroantsetra (...) sont correctes, ce serait vraiment un développement regrettable. Madagascar est en train de modifier son code de communication pour amener la diffamation en ligne avec les normes internationales et supprimer les sanctions pénales* », a réagi l'ambassade des Etats-Unis. L'émotion est forte dans les milieux environnementaux. L'AVG a adressé une lettre ouverte à la ministre de la justice<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/80/32/448497/104350670.docx> - Lettre ouverte de l'AVG à Mme la ministre de la justice.

**04/05 - Le tribunal spécial pour l'exportation illicite de bois de rose aura également à s'intéresser à l'exportation illicite d'ossements humains** ainsi qu'à d'autres ressources du sous-sol. Le projet de loi doit être présenté à l'assemblée nationale durant l'actuelle session ordinaire mais il semble que certains élus suspectés d'être compromis dans ces trafics fassent du forcing pour que l'examen du texte soit reporté, croit savoir *La Nation*.

**22/05 - La société civile exige du concret dans la répression des trafics de bois de rose.** Le premier ministre a confirmé aux parlementaires l'adoption par le conseil des ministres du projet de loi mettant en place la chaîne spéciale de lutte contre les trafics de bois précieux. Elle pourra mener des enquêtes, procéder aux jugements et aux arrestations, alors que les tribunaux de droit commun ne peuvent agir qu'à la suite de dépôts de plaintes. Il n'y aura pas de liberté provisoire ni de possibilité d'appel, le pourvoi en cassation sera le seul recours possible. « *Ce projet de loi devrait prévoir l'existence d'un mécanisme de redevabilité et la possibilité pour la société civile de porter plainte car il faut maintenant des résultats concrets, des arrestations de gros bonnets* », déclare un ingénieur forestier membre de la société civile, que le projet ne satisfait pas pleinement. 17 mois après l'annonce du chef de l'État de sa volonté d'éradiquer ce fléau, aucun « *grand nom* » n'a fait l'objet d'arrestation alors que l'identité de plusieurs d'entre eux a été dévoilée par les réseaux sociaux. Le premier ministre met en avant le fait que son équipe n'est pas restée inactive depuis cette annonce : le gouvernement a remplacé des responsables étatiques dans les régions touchées par le fléau, il a dégagé des moyens pour pourchasser les trafiquants, tels que les vedettes rapides basées à Sainte-Marie et dans la Baie d'Antongil, ainsi qu'un hélicoptère basé à Toamasina. Il rappelle que la Banque mondiale apporte son appui à la lutte par un financement de 4,2 millions de dollars pour permettre la réorganisation des stocks saisis, qui seront centralisés à Toamasina. Des négociations sont en bonne voie pour le rapatriement des rondins saisis à l'étranger. Une commission spéciale sera érigée pour le suivi de ces rapatriements. Les conteneurs restitués par Maurice « *seront vendus pour permettre de financer des actions pour le bien de la population malgache* ». Des usines de transformation seront mises en place pour obtenir une valeur ajoutée. Des plantations de bois de rose seront effectuées dans les endroits touchés par le trafic, dans le but de créer des emplois pour la population.

Alain Ramarason, président du parti Masters et ancien membre du CST, a demandé officiellement aux autorités de faire la lumière sur les 6.000 tonnes de bois de rose en provenance de Madagascar saisis en Afrique de l'Est et en Asie.

**04/05 - Blanchiment d'argent - Une banque dont le siège social est à Riga (Saint-Vincent et Grenadines - Caraïbes), figure sur la liste noire des forces de l'ordre.** Les enquêteurs suspectent les détenteurs d'un numéro de compte appartenant à des opérateurs miniers étrangers œuvrant dans la Grande Ile depuis une vingtaine d'années. Ils seraient présents principalement dans les secteurs les plus porteurs, pour lesquels les violations de la loi sont les plus flagrantes, en lien avec de petits et moyens exploitants agissant dans l'informel. Les transactions se font au marché noir et les ventes se concluent verbalement. Sept opérateurs sont sur la liste des suspects et feront l'objet d'une enquête approfondie. Leurs auditions sont néanmoins difficiles car ils ont quitté Madagascar après avoir appris que des investigations étaient lancées à leur encontre. L'un d'entre eux a fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire en 2014 mais il a pu quitter le pays avec de faux documents sanitaires. L'émission de mandats d'arrêt internationaux serait en vue.

**09/05 - Selon le *Journal de l'Île de la Réunion (JIR)*, la Réunion envisage d'importer 250.000 tonnes de roches en provenance de Madagascar** afin de réaliser les travaux pharaoniques de la nouvelle route du littoral entre St Denis et La Possession. Ce projet fait face à une vive opposition des défenseurs de l'environnement, qui s'opposent entre autres à l'exploitation de carrières à La Réunion. Le *Quotidien de La Réunion* soulève le problème éthique poserait l'approvisionnement à Madagascar où les conditions de travail dans les carrières sont déplorables et les répercussions sur l'environnement totalement ignorées. Suite aux polémiques soulevées le projet serait finalement abandonné. La Réunion se contenterait des andains, ces amas de blocs rocheux issus de l'épierrage des parcelles agricoles et généralement regroupés en bordure de celles-ci.

**09/05 - Sterling Energy et son partenaire américain Exxon Mobil annoncent leur retrait du bloc Ampasindava couvrant 7.379 km<sup>2</sup> dans l'offshore profond du bassin Mahajanga.** Leur retrait est consécutif à une « *nouvelle évaluation approfondie du potentiel d'exploitation du fond marin* » du bloc Ampasindava et intervient après des pourparlers avec l'OMNIS.

**12/05 - « Délivrance de permis miniers : des conseillers de la présidence veulent faire le forcing », affirme *La Gazette*.** Des conseillers spéciaux du chef de l'Etat manœuvreraient en coulisse depuis fin 2014 pour précipiter la délivrance de sept permis miniers, alors que le comité conceptuel n'a pas encore finalisé le nouveau code minier et pétrolier. Les pressions exercées concerneraient la délivrance de permis pour l'exploitation, entre autres, des terres rares d'Ampasindava, de l'ilménite de Ranobe, du charbon de la Sa-

koa et du fer de Soalala (Wisco). Des gisements qui attiseraient les convoitises des proches du pouvoir, en quête de ressources financières.

**15/05 - Madagascar occupera 8 % du marché mondial des terres rares en 2015.** La société allemande Tantalus Rare Earths AG vient de signer une lettre d'intention de partenariat technique et commercial avec Rhodia, filiale du groupe belge Solvay. Les deux sociétés collaboreront « *pour développer un processus optimal de fabrication de concentrés de terres rares depuis le grand gisement de faible profondeur Tantalus à Madagascar, et la livraison exclusive de ces terres rares à Rhodia* ». Tantalus pourrait fournir jusqu'à 15.000 tonnes par an de terres rares à Rhodia, extrait de sa concession de 300 km<sup>2</sup> dans la presqu'île d'Ampasindava. Les réserves seraient estimées à 130 millions de tonnes d'argile latéritique. La nature et la composition de ce minerai semblent très prometteuses pour un accès durable et compétitif aux terres rares lourdes, selon le directeur industriel de Rhodia. La demande mondiale pour les terres rares pourrait doubler d'ici 2025, à 12.5000 tonnes par an pour des usages liées aux industries de pointe : matériel audio, éolienne, voiture électrique, disques durs d'ordinateurs, lecteurs MP3... La Chine concentre actuellement 55 millions des 110 millions de tonnes des réserves connues et 95 % de la production mondiale avec 30.000 tonnes pour 2012. Les terres rares recouvrent 17 minéraux dont 14 sont classés stratégiques par l'UE.

**01/05 - Un ex-ministre accusé d'avoir massacré des flamants roses dans un parc protégé à St Augustin, près de Toliara.** Des coups de feu, entendus près du parc, ont poussé les habitants, dont le maire du village, à se rassembler sur la plage pour comprendre d'où pouvaient venir les tirs. Les villageois affirment avoir alors retrouvé un individu à bord d'un Zodiac, en possession d'un sac rempli des oiseaux migrateurs. Ils reconnaissent alors Florent Rakotoarisoa, magistrat, diplomate et ex-ministre de l'intérieur entre 2011 et 2013, qu'ils accusent d'avoir tué les flamants roses. Les villageois, furieux que des oiseaux faisant la renommée de la zone soient tués, ont exigé réparation. Selon l'Alliance Voahary Gasy (AVG), le ministre n'a été autorisé à quitter les lieux qu'après de longues discussions. Les habitants l'ont forcé à payer une amende « *symbolique et coutumière* ». Florent Rakotoarisoa, interviewé par *France 24*, affirme avoir été victime d'une machination. Il réfute avoir payé une somme d'argent et affirme que ses poursuivants ont tenté de lui tirer dessus. Il explique vouloir porter plainte pour diffamation et tentative d'assassinat. Le coordinateur de l'AVG regrette qu'il n'y ait pas eu de procès-verbal de constatation et que le règlement du différend se soit fait selon la coutume locale. Le ministère de l'environnement, dépourvu de moyens pour contrôler le parc, a confié sa gestion à des associations locales qui ont souvent peur de faire appel à la justice mais le ministre a affirmé avoir pris l'affaire au sérieux et a porté plainte contre X. Tout en rappelant l'importance de la présomption d'innocence, il assure qu'il n'y aura pas d'impunité, « *quel que soit le rang de la personne mise en cause* ». Le syndicat des magistrats (SMM) dénonce le lynchage médiatique dont le magistrat aurait été victime de la part de journalistes qui n'ont pas recoupé leurs informations. « *La défense est un droit sacré et les institutions sont là pour les préserver. Les magistrats sont des justiciables comme les autres et ils bénéficient de toutes les garanties procédurales comme les autres citoyens* », argumente le président du SMM.

**20/05 - Le braconnage de tortues en voie de disparition est désormais hors de contrôle,** selon « *International animal rescue foundation world action South Africa* ». Le trafic de deux espèces protégées a atteint des proportions épidémiques. Plus de 1.000 tortues ont été confisquées sur des contrebandiers durant le seul 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Fin mars 2015, 54 tortues à soc ont été saisies en Thaïlande. A moins qu'une action soit immédiatement entreprise pour protéger ces populations sauvages, leur disparition est imminente.

**22/05 - Le député de Taolagnaro, Jerry Hatrefindrazana, signale une recrudescence des vols d'ossements humains, ainsi que du trafic de corail noir.** Il demande au gouvernement de prendre des dispositions pour éviter que les coupables interpellés ne soient plus immédiatement relâchés.

**19/05 - « Madagascar s'est engagée à augmenter jusqu'à 7 millions d'ha les aires protégées au nombre de 94 à statut définitif ainsi qu'en recouvrant le pays de 1.000 ha de reboisement chaque année »**, a annoncé le ministre de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts, Ralava Beboarimisa, à l'occasion de la 11<sup>ème</sup> session du forum des Nations unies sur les forêts, qui s'est tenue au siège de l'ONU à New York. Le ministre a noté qu'une marche est franchie mais que d'autres restent à gravir, telles que le triplement du nombre des aires protégées marines ou encore la mise en place de mécanismes de sécurisation financière des aires protégées. Ce fut l'occasion également pour le ministre de déposer à la section des Traités des Nations unies les instruments de ratification de la Convention de Minamata sur le mercure et de la Convention sur la protection des personnels migrants et des membres de leur famille.

**23/05 - Un accord de partenariat a été signé entre Conservation International et le ministère de l'environnement pour la commercialisation de crédits carbone** et la gestion des revenus issus de leur vente pour le corridor forestier Ambositra-Vondrozo. Conservation International vendra ces crédits carbone sur une durée de 30 ans. 700.000 habitants vivent dans les zones concernées et bénéficieront de 50 % des

ressources issues de cette vente. Il s'agit du troisième partenariat conclu dans la Grande Ile pour la commercialisation de crédits carbone. *L'Express* note que ces projets carbone ont du mal à décoller. La préparation du dossier a demandé cinq ans. Les acquéreurs sont difficiles à trouver et le cours du carbone sur le marché international est fluctuant et orienté à la baisse, ce qui risque de ne pas permettre la rentabilisation des investissements consentis.

**20/05 - Les députés demandent la nationalisation des terrains des anciens colons pour pouvoir les distribuer équitablement aux nationaux.** Pour le moment la plupart de ces terrains sont en friche. Les propriétaires sont décédés mais s'agissant de terrains titrés, les descendants possèdent toujours des droits et peuvent les revendre, comme cela s'est déjà vu. Les nouveaux acquéreurs procèdent alors à l'expulsion des occupants qui ont mis en valeur les terres abandonnées. Il existe des procédures dites de « *prescription acquisitive* » qui, sous certaines conditions, donne droit aux occupants d'un terrain inexploité à en faire la demande après 20 ans d'occupation mais elle n'est guère utilisée, la population se contentant d'exploiter les terrains des « *ancêtres* ». La complexité et la lenteur des procédures est dissuasive, de même que la corruption qui sévit dans le secteur du foncier. Un projet de loi de nationalisation devrait être présenté à l'assemblée nationale mais le directeur général de l'aménagement du territoire tente de convaincre les députés de patienter. « *Nous avons le même objectif et la même vision. Les techniciens de l'exécutif vont intégrer vos suggestions dans des projets de loi après l'adoption par le gouvernement du document cadre sur la politique foncière* », précise-t-il. Mais Rémi dit Jao Jean signe et persiste. « *D'Ambilobe à Mampikony en passant par Ambanja, Analalava, Antsohihy et Boriziny, des terrains coloniaux restent inexploités alors que l'espace se rétrécit au détriment des citoyens* », souligne-t-il.

**29/05 - La société civile relance le processus d'élaboration d'une charte tripartite pour le développement durable et le respect des droits humain dans le cadre des investissements privés.** Depuis mars 2014, le centre de recherches et d'appui pour les alternatives de développement - océan Indien (CRAAD-OI), en partenariat avec des organisations de la société civile, a mené une campagne de sensibilisation, de formation et de plaidoyer sur le thème « *droits humains, foncier et investissements* », afin d'alerter les décideurs et tous les citoyens sur l'urgence nécessaire de prendre en compte l'expérience vécue des communautés déjà affectées par des projets d'investissements agricoles et miniers, qui révèle la gravité des conséquences de ces projets sur leurs droits humains. Dans le cadre de cette campagne, un atelier de concertation de la société civile a été organisé les 18 et 19 mai à Antananarivo par le CRAAD-OI en partenariat avec le haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et le collectif pour la défense des terres malgaches (Tany). Les participants ont souligné que l'Etat ne doit pas se précipiter dans la promotion des investissements et la reprise de la délivrance de permis dans les secteurs minier et pétrolier en l'absence d'un cadre institutionnel et légal plus approprié et protégeant davantage les intérêts de la nation, notamment à travers un code minier adéquat et la reprise de fonction du bureau de cadastre minier de Madagascar (BCMM).

## ► Bailleurs de fonds, coopération économique

**02/05 - La célébration de la Journée de l'Europe, le 9 mai, verra se tenir une table ronde sur l'environnement des affaires. Le 11<sup>ème</sup> FED devrait être signé avant la fin de l'année.** « *A travers ces manifestations, l'UE souhaite favoriser les échanges à divers niveaux et faciliter le dialogue entre les représentants du secteur privé et le gouvernement. Ceci afin d'améliorer l'environnement des affaires et encourager ainsi les investissements européens, dialoguer avec les universitaires et donner une large visibilité aux travaux et engagements des représentants de la société civile* », déclare Antonio Gaspar Benedito Sanchez, ambassadeur et chef de la délégation de l'UE. Les consultations portant sur l'affectation des 518 millions d'euros du 11<sup>ème</sup> FED sont bouclées. Un rapport a été adressé au siège de l'UE, à Bruxelles. Le déblocage des fonds est cependant conditionné par l'élaboration conjointe du « *Programme indicatif pays* » (PIN), qui s'inspirera en grande partie du Plan national de développement (PND). Quelques secteurs prioritaires appelés « *secteurs de concentration* » bénéficieront des financements du 11<sup>ème</sup> FED, notamment en matière d'infrastructures, de renforcement des institutions, de développement rural et d'énergie. Quant à l'aide budgétaire, après la première tranche de 65 millions d'euros débloquée en 2014, une deuxième tranche de 13 millions est prévue pour cette année. Mais son décaissement est soumis à l'évaluation des recommandations émises par l'UE lors du déblocage de la première tranche. Des domaines spécifiques tels que la gestion des sociétés à participation de l'Etat (Air Madagascar, Jirama...) sont touchés par ces recommandations. Si l'UE est préoccupée par la faiblesse du niveau des recettes fiscales, elle l'est en effet d'avantage encore par ce que l'ambassadeur appelle une « *hémorragie des fonds dans les sociétés publiques* ». La Jirama, plus particulièrement, continue de vendre à perte tout en bénéficiant d'avantages pour l'achat de carburant, obligeant le gouvernement à compenser les pertes supportées par les compagnies pétrolières. Quant à Air Madagascar, même si elle amorce un début de redressement, grâce notamment au renouvellement de sa flotte et à l'aménagement de ses vols, elle constitue encore une charge pour l'Etat qui demeure son actionnaire majoritaire.

**09/05 - Antonio Sanchez-Benedito Gaspar : l'UE ne fait pas de la philanthropie.** A l'occasion de la célébration de la Journée de l'Europe, l'ambassadeur a souligné que l'Etat ou les organismes publics qui bénéficient des fonds publics ont la responsabilité de les utiliser dans le but de lutter contre la pauvreté ou d'améliorer la vie des citoyens. L'ambassadeur constate que des progrès ont été accomplis mais considère que le rythme des réformes doit être accéléré. Les concrétisations se font attendre. Les points à améliorer restent nombreux et touchent divers domaines sensibles, y compris en matière de gouvernance. L'Europe déclare rester attentive à l'évolution de la situation avant d'envisager de débloquer d'autres appuis budgétaires pour les années à venir. Les autorités se sont engagées à fournir des indicateurs mesurables et précis pour les aides déjà accordées. La Grande Ile reste encore très loin des normes en termes de bonne gouvernance, note l'ambassadeur.

**26/05 - L'UE soutient l'administration à travers le projet « Une administration pour tous ».** Un projet qui vise à renforcer l'efficacité et l'intégrité de l'administration publique pour améliorer la qualité des services. Après les 5 années de crise, la gouvernance s'est gravement détériorée, la corruption a gagné du terrain. Suite à la demande du gouvernement, l'UE a décidé de financer le projet à hauteur de 17 millions d'euros. Le projet vise à renforcer la présence de l'administration dans les régions, 85 % des habitants de l'île ne bénéficiant pas des minima de services publics. Le projet appuiera également le renforcement des organes de contrôle ainsi que le recensement national de la population. Le projet aura une durée de 6 ans.

**19/05 - La Banque Européenne d'Investissements (BEI) va prêter à Madagascar 300 millions d'euros dans le cadre de son processus de développement.** Des discussions sont en cours pour définir les projets à financer en matière de réhabilitation des routes, d'énergie, d'électricité et de réhabilitation d'infrastructures suite aux dégâts cycloniques. Sur cette enveloppe, 50 millions d'euros seront consacrés à la construction de la rocade Est de la capitale.

**02/05 - Des sociétés privées japonaises travailleront en partenariat avec l'Etat malgache.** Ce partenariat public-privé débutera avec la réhabilitation du port de Toamasina. A l'issue des travaux, il aura vocation à être le plus grand port de la zone océan Indien. Le projet avait vu le jour peu avant la crise de 2009 et avait dû être suspendu en raison de la situation politique.

**11/05 - Reprise de l'AGOA : d'après le ministre de l'industrie, 17 entreprises ont obtenu à ce jour l'agrément d'exportation vers les Etats-Unis.** De janvier à avril 2015, des produits d'une valeur de 4,5 millions de dollars ont été exportés. « *En quatre mois seulement, 26.192 emplois ont été créés* », affirme le ministre, avant d'ajouter qu'il ne s'agit encore que de produits textiles mais que 7.000 autres lignes de produits sont exportables dans le cadre de cet accord. L'ambassadeur des Etats-Unis, Robert Yamate, souligne qu'il reste encore beaucoup d'efforts à déployer pour atteindre le volume d'exportations de 2008. A l'époque, Madagascar était en tête des pays africains bénéficiaires. L'ambassade et le gouvernement travaillent à la diversification des produits à exporter. Le Congrès américain devrait se prononcer prochainement sur le prolongement de l'AGOA pour une durée de 10 ans. 200.000 emplois auraient été perdus suite à la suspension de l'AGOA en 2008. Inquiet du manque de compétitivité des entreprises malgaches, le ministre de l'industrie les incite à se grouper en coopératives pour bénéficier des opportunités offertes par l'AGOA.

**13/05 - « L'ambassade américaine soutient les efforts du gouvernement pour atténuer l'invasion acridienne dans l'objectif d'améliorer la situation alimentaire », déclare Robert T. Yamate.** L'objectif est de sauver 800.000 hectares de plantations cette année. Une aide de 1,5 million de dollars a été débloquée. « *C'est un rajout de l'aide de 3 millions de dollars octroyée en 2013, lors du début des opérations. Le FAO, en collaboration avec le ministère de l'agriculture, va gérer cette enveloppe, selon les décisions du gouvernement malgache* », précise l'ambassadeur.

**18/05 - « Le gouvernement américain est prêt à coopérer dans le domaine de l'énergie. Des experts américains seront à Madagascar à partir du 1er juin pour la mise en place des diverses structures en vue des investissements »,** déclare le ministre chargé des ressources énergétiques. Des structures légales seront mises en place pour que les investisseurs étrangers et locaux puissent travailler et investir dans le domaine des ressources énergétiques. La déclaration fait suite à la visite qu'Amos J. Hochstein, coordinateur des affaires énergétiques internationales du département d'Etat américain, a rendu à Hery Rajaonari-mampianina.

**26/05 - Financement de la lutte antiacridienne au compte-gouttes.** Un appui budgétaire de 500.000 dollars a été octroyé par la FAO pour la poursuite de la lutte triennale. Selon l'organisation, une somme de 4 millions de dollars est encore nécessaire pour achever la seconde campagne et 3,8 millions pour la troisième.

**29/05 - Déforestation.** Madagascar possédait en 2010 9,3 millions d'ha de forêts, selon les données émanant du WWF. En prenant comme référence le taux annuel de déforestation de 0,4 %, sur la période 2005-2010, le WWF estime que les forêts ne couvriront plus que 8 millions d'ha en 2050, soit une baisse de 14 % de la couverture forestière.

## ► Monde des affaires, entreprises nationales

**04/05 - Une entreprise canadienne sur le point de signer un accord d'achat d'énergie avec le gouvernement. Ce sera le coup d'envoi d'un projet d'énergie renouvelable historique.** Selon le président de l'entreprise d'énergie renouvelable *Eco8 inc. (Eco8)*, le gouvernement malgache a fait de la réduction de l'écart d'électrification entre les zones rurales et urbaines une priorité absolue. Un protocole d'entente a été signé en février entre l'entreprise canadienne et le gouvernement. En zone urbaine, les technologies de valorisation énergétique des déchets pourraient répondre aux exigences du gouvernement. Le processus va commencer à Antananarivo pour s'étendre ensuite à d'autres grands centres. Ce système de valorisation participera à l'assainissement des localités par l'entremise d'un programme de gestion des déchets. Parallèlement aux efforts fournis dans les villes, *Eco8* déploiera des solutions énergétiques innovantes pour les régions rurales. L'entreprise a également commandé des études sur le solaire et l'éolien.

**11/05 - Madagascar recule de 6 places dans le Doing Business 2015, passant, sur 189 pays, de la 157<sup>ème</sup> place en 2014 à la 163<sup>ème</sup> place en 2015.** Une fois de plus, c'est la défaillance de la Jirama qui est la cause première de ce recul, Madagascar étant bon dernier en matière de raccordement à l'électricité. La difficulté d'accès au crédit est également l'une des causes majeures du mauvais classement de Madagascar, qui se place au 180<sup>ème</sup> rang sur ce critère (178<sup>ème</sup> en 2014). Pour la COFACE, la Grande Ile est encore dans la catégorie D regroupant les pays à haut risque pour les affaires.

**13/05 - Compétitivité dans le tourisme : Madagascar 121<sup>ème</sup> sur 141, d'après le classement du « *World Economic Forum* ».** Depuis deux ans, le pays connaît une légère amélioration de son classement (131<sup>ème</sup> en 2013, 127<sup>ème</sup> en 2014) mais l'écart reste abyssal avec l'Afrique du Sud et deux îles sœurs de l'océan Indien (Maurice et Les Seychelles), qui occupent les trois premiers rangs sur le continent.

**05/05 - Mise en concession des aéroports d'Ivato et de Nosy-Be - L'État choisit le consortium Aéroports de Paris (ADP)-Bouygues-Colas.** Il ne s'agit encore que d'une adjudication provisoire. L'autorité contractante, qui n'a pas été précisée, est encore en phase de négociation avec ADP et ses partenaires pour les différentes clauses du partenariat. Les travaux doivent débuter au plus tard le 1er juillet pour une première livraison de la phase I en octobre 2016, peu avant les sommets de la Francophonie et du Comesa. Le sort d'Aéroport de Madagascar (Adema) continue de soulever des inquiétudes et des interrogations, notamment parmi les employés. La question reste posée de savoir quel rôle jouera dans le futur contrat de concession cette société d'État qui vit quasi entièrement des ressources issues de ces deux aéroports internationaux. Rivo Rakotovo, ministre en charge des projets présidentiels, a annoncé qu'Adema sera le représentant de l'État au sein de la future société d'exploitation de ces infrastructures. Le consortium retenu a toujours été considéré comme le favori de l'État. Il a mis sur la table un projet comportant un investissement faramineux de 150 millions d'euros. Colas, filiale de Bouygues, jouit d'une situation de quasi-monopole dans le secteur des travaux publics de la Grande Ile depuis de longues années. ADP lorgnait depuis longtemps sur la gestion d'Ivato et avait même pris le risque de quitter le capital d'Adema en 2005 pour pouvoir soumissionner à une réforme aéroportuaire annoncée à l'époque mais suspendue par la crise.

**12/05 - Les syndicats des personnels d'Air Madagascar exigent la démission du ministre du tourisme et des transports et de tout le staff dirigeant de la compagnie,** parmi lesquels le président du conseil d'administration et non moins directeur de cabinet de la présidence de la République, Henri Rabary-Njaka. Ils leur imputent les graves difficultés que rencontre la compagnie et les accusent de « *népotisme* » et d'incompétence. « *Vols perturbés, situation financière catastrophique, maintien de la compagnie dans l'annexe B ou encore politisation de la compagnie, utilisation abusive d'équipages étrangers* », telle est la situation qu'ils dénoncent. Les hauts responsables sont également pointés du doigt pour des « *détournements répétés de vols commerciaux au profit des dirigeants actuels et de leurs proches* ». Des membres de l'intersyndical d'Air Madagascar se plaignent d'avoir été « *sanctionnés* » suite aux propos tenus sur la situation de la compagnie et des dirigeants. L'UJMDH (Union des journalistes malagasy pour les droits humains) « *revendique la réintégration des employés suspendus et l'arrêt immédiat de toutes formes d'intimidation venant des responsables d'Air Madagascar et du ministère du tourisme, des transports, et de la météorologie* ». De lourdes sanctions sont en vue pour les employés de l'inter-syndicale qui ont revendiqué la démission des cadres dirigeants de la société et du ministre de tutelle, en violation du règlement intérieur, selon la direction. Ils sont passés en conseil de discipline et la direction a proposé leur licenciement. Les procédures ont été engagées.

**13/05 - « L'État persiste à octroyer des subventions à Air Madagascar », titre L'Express, et ce en dépit des recommandations de la Banque mondiale et du FMI.** Le ministre du tourisme et des transports, Ulrich Andriantiana, assume ces choix, allant jusqu'à se demander si le fait d'octroyer ces appuis en contradiction avec les recommandations des bailleurs de fonds est un « *blasphème* » qui justifierait son limogeage réclâmé par les syndicats. Le ministre dégage toute responsabilité dans la situation critique de la compagnie. Il affirme ne pas interférer dans la gestion, l'exploitation et l'organisation de l'entreprise, qui fonctionne sous le statut de société anonyme. Le département ministériel n'est d'après lui qu'un « *facilitateur et un accompagnateur* ». Et ce en dépit du fait que le directeur de cabinet de la présidence de la République en soit le président du conseil d'administration, fait observer le quotidien *Les Nouvelles*.

Les syndicalistes sont persuadés que les dirigeants de la compagnie se préparent à la céder pour une bouchée de pain, écrit *La Gazette*. James Andrianalisoa, DG l'ACM, dont le limogeage est exigé, est accusé d'avoir perçu d'Air Madagascar en tant que consultant des sommes considérables pour la sortir de l'annexe B de l'UE. De juin 2011 à décembre 2013, sa société Aero Safety & Environment Consulting aurait perçu à ce titre 787.000 euros. Tirés des documents comptables de la société, ces chiffres dépassent largement ceux révélés par *La Lettre de l'Océan Indien*. *La Gazette* poursuit : « *La suite, on la connaît. Après avoir siphonné la compagnie nationale, M. Andrianalisoa aurait convaincu son ami (et complice ?) devenu président de la République de le nommer DG de l'ACM. (...) Non seulement, il a promis la levée de la sanction en novembre 2014 mais en mars 2015, il omet sciemment d'annoncer la décision de l'UE de n'examiner notre dossier que l'année prochaine* ».

**07/05 - Les résolutions à forte teneur politique des assises nationales pour la réconciliation inquiètent les opérateurs économiques,** qui redoutent la survenue d'une nouvelle crise politique. Dès le lendemain de l'annonce d'une possible « *dissolution des institutions* » synonyme d'incertitude sur tous les plans, les investisseurs se sont réfugiés dans l'attentisme, des entreprises ont vu leurs commandes suspendues.

**L'opérateur téléphonique français SFR compte réduire les effectifs de sa hotline au Maroc et créer de nombreux emplois à Madagascar.** Un employé malgache lui coûterait 200 euros par mois contre 500 au Maroc. Le gouvernement malgache a déjà lancé des formations professionnelles destinées aux actifs susceptibles d'être embauchés dans ce secteur prometteur. Madagascar est un pays francophone dont les avantages comparatifs peuvent être déterminants. Selon certaines sources, SFR envisagerait de créer jusqu'à 1.000 emplois dans son centre d'appels malgache, dont 700 dès cette année. Le plan de formation de cette première vague d'embauches doit débuter en septembre.

**11/05 - Une vingtaine d'investisseurs américains en prospection.** Paul Hinks, chef de délégation, est, entre autres, président du Corporate Council on Africa (CCA) et CEO de Symbion Power LLC. Le CCA est une organisation de premier plan qui se consacre aux relations d'affaires avec l'Afrique. Il compte plus de 180 membres et représente près de 85 % du total des investissements du secteur privé américain sur le continent. Symbion œuvre pour sa part dans le domaine de la production et de la distribution d'électricité. Le groupe Skypower fait partie également de la délégation. Il est l'un des plus grands spécialistes mondiaux de l'énergie solaire. La mission comprend également un représentant de Caterpillar, déjà présent à Madagascar à travers le groupe Henri Fraïse. Il fournit, entre autres, des équipements liés à la construction d'infrastructures et à l'exploitation minière. Présent également, EAI Information Systems, qui propose des solutions informatiques aux banques et intervient dans l'agrobusiness. « *La mission constitue une suite logique au 1er sommet USA-Afrique d'août 2014, visant à accroître les échanges commerciaux et la diversification des relations d'investissement entre les États-Unis et Madagascar* », déclare Paul Hinks.

**13/05 - L'entreprise Dzama (compagnie Vidzar), productrice de rhum et fleuron de l'industrie malgache, va reprendre l'usine sucrière Sirama de Nosy Be.** Fermée il y a bientôt dix ans, la Sirama employait 3.000 personnes, faisant vivre une bonne partie de l'île aux parfums. Les gouvernements successifs ont tous tenté sa réouverture sans jamais y parvenir. Des d'habitations et des hôtels ont investi les anciens champs de canne et les 1.810 hectares de plantation sont aujourd'hui en friche. Le plan de reprise prévoit aussi une remise en état de l'usine, la construction d'un barrage pour l'irrigation et l'électricité et l'installation d'un écomusée. Une première récolte est prévue en 2016. L'unité sucrière de Brickaville devrait également être reprise par Dzama. L'opération de reprise reposerait sur une location-gérance ou sur une mise en concession dans le cadre d'un partenariat public/privé. La réouverture de ces deux usines fait partie des défis de cent jours à réaliser par le ministère de l'industrie et du développement du secteur privé. Vidzar est une entreprise 100 % malgache, fondée et appartenant à des Malgaches. Son modèle économique tourné vers la valorisation d'une main d'œuvre locale qualifiée à la place d'une mécanisation à outrance, constitue l'un de ses atouts majeurs. Mais le défi à relever est considérable, les deux usines se trouvant dans un état de délabrement avancé après dix années de fermeture.

**15/05 - Les membres du Fivmpama (groupement du patronat malgache) se disent encouragés par les actions entreprises pour l'instauration d'un environnement favorable aux affaires.** La relance du dia-

logue public-privé, la mise en place du cadre légal des 3P et la réforme entamée au sein de l'Economic development board of Madagascar constituent pour eux des bases de cette amélioration. « Il y a une *préparation de terrain qui permet au secteur privé de travailler* », avance son président, Ntsoa Randriamifidimanana. La formalisation des très petites, petites et moyennes entreprises, ainsi que l'octroi de formation sur différents thèmes dont les accords commerciaux constituent aussi des points importants pour le Fivm-pama qui constate l'arrivée progressive d'investisseurs. Des efforts ont été faits également pour la promotion de l'industrie locale et la lutte contre les importations illicites de produits contrefaits ou périmés.

## ► Divers

**04/05 - La production rizicole atteindra 4 millions de tonnes malgré les fléaux qui ont frappé le pays et endommagé près de 130.000 hectares de rizières.** L'année dernière, la production a été de 3,6 millions de tonnes. Une hausse des rendements a été constatée grâce à l'utilisation de techniques culturales améliorées. Le système de riziculture intensive (SRI) permet leur doublement. Outre l'encadrement technique, le ministère de l'agriculture et différents projets intervenant dans ce domaine ont mis à la disposition des agriculteurs des semences adaptées aux différents climats. Le ministre Roland Ravatomanga incite les producteurs à fournir des efforts pour en bénéficier : « *le ministère ne soutient pas ceux qui ne persévèrent pas* ». Le projet Pupirv (Projets d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de Vulnérabilité) de la Banque mondiale, mis en œuvre dans différentes localités, permet de drainer de un à deux cents hectares de rizières. Les producteurs sont invités à apporter leur contribution à sa réalisation.

**16/05 - Plus de cent familles victimes des dernières catastrophes naturelles ont été déplacées à An-dranofeno-Sud, district d'Ankazobe,** à plus de 100 km d'Antananarivo. Ayant définitivement perdu leur logement, elles ont été volontaires pour refaire leur vie dans ce village communautaire ouvert en 2004 et déjà occupé par 93 familles. Les ménages déplacés seront dotés de terrain pour les activités agricoles et l'élevage. Des semences seront mises à disposition pour leur permettre de démarrer leurs activités agricoles. En attendant la période des récoltes, leurs ressources seront constituées des vivres et/ou de cash contre des travaux exécutés dans le cadre des activités de haute intensité de main d'œuvre (HIMO), à hauteur de 3.000 Ar/jour. Les familles construiront elles-mêmes leur maison avec la supervision de techniciens du bâtiment. Un marché, des pistes, de bâtiments préscolaires, une cantine scolaire, des blocs sanitaires et des bâtiments administratifs ont été construits ou réhabilités.

**22/05 – Une première vague de 4.000 fonctionnaires fantômes identifiés dans quatre ministères.** Ils seront privés de salaire et pourront être poursuivis au pénal, annonce le ministre de la fonction publique, Maharante Jean de Dieu. Le recensement va se poursuivre dans les autres départements ministériels, à l'aide d'un système biométrique. Le rôle des inspecteurs de la fonction publique va être redéfini et renforcé. L'amélioration de la fonction publique et des services publics font partie des priorités de l'État dans le cadre du PND. L'UE apporte son concours à ce programme. Deux volets de son appui visent à renforcer les institutions. Un financement de 15 millions d'euros est issu du Xème FED. Un autre est octroyé sous forme d'aide budgétaire d'un montant de 78 millions d'euros, dont 65 millions ont été débloqués en 2014. « *Le déblocage des 13 millions restant dépendra encore de quelques critères comme l'amélioration de la gouvernance et se fera de manière concertée avec le gouvernement. En tout cas, ce sera avant la fin de cette année* », précise Antonio Sanchez Benedito, ambassadeur de l'UE.

**Selon le premier ministre, l'application du PND nécessiterait la somme de 18 milliards de dollars.** L'Etat malgache est en mesure d'y consacrer 2 milliards. D'autres promesses de bailleurs font état de 3 milliards de dollars d'aides. L'Etat devrait donc encore trouver plus de 13 milliards de dollars. Un décret pris en conseil des ministres instaure un « *comité d'organisation de la conférence des partenaires du développement* ». Aucune date précise n'est annoncée pour la tenue de cette conférence des bailleurs.

---

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Le Daily, La Vérité, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting.

Taux de change au 28/05/15 : 1 euro = 3188 Ariary (cours pondéré)